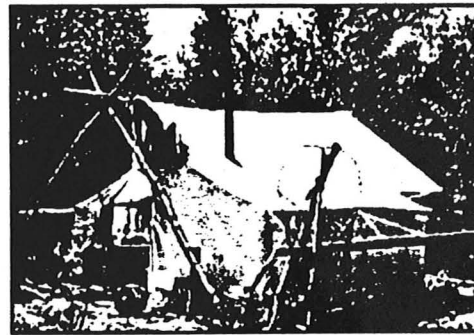


# Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3

## **SUIVI DE L'UTILISATION DU TERRITOIRE 1997-1998**



RAPPORT FINAL

**ROCHE**



# Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3

## SUIVI DE L'UTILISATION DU TERRITOIRE 1997-1998

RAPPORT FINAL

Février 2000



**ROCHE**



---



# RAPPORT D'ÉTUDE : SOMMAIRE

**Auteur et titre (pour fin de citation) :** Daniel Plourde; Daniel, Castonguay; Louis Chamard; 1999. Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3. Suivi environnemental 1998. Utilisation du territoire 1997-1998, Rapport présenté à Hydro-Québec par Roche Itée, Groupe-Conseil, 46 p. et annexes.

**Résumé :** L'étude de suivi de l'utilisation du territoire pour la période 1997-1998 prend le relais des études amorcées en 1994. Les objectifs poursuivis sont d'établir le portrait de l'utilisation et de la fréquentation allochtone et montagnaise du territoire en 1997-1998; de faire le point sur les tendances de développement pouvant être attribuées, directement ou indirectement, à l'ouverture du territoire suscitée par la réalisation du projet SM-3; d'identifier les enjeux liés à l'ouverture du territoire.

## • L'UTILISATION ET LA FRÉQUENTATION DU TERRITOIRE

Les années 1997 et 1998 ont marqué de façon significative la fréquentation du territoire. En effet, une partie du réseau de chemins forestiers aménagé par Uniforêt est devenue accessible aux utilisateurs intéressés, entraînant ainsi le désenclavement de secteurs jusque là inaccessibles ou difficiles à atteindre par voie terrestre. Conjuguée à la présence de l'accès permanent à SM-3, la mise en place de nouvelles routes a entraîné une modification du développement, de l'utilisation et de la fréquentation du territoire.

L'accessibilité accrue du territoire s'est traduite par une hausse significative de la fréquentation du secteur au nord des territoires de la Zec Matimek et de la réserve faunique tant par les utilisateurs allochtones que par les utilisateurs montagnais. L'augmentation du nombre d'utilisateurs allochtones sur le territoire ne s'est cependant pas traduit par une fréquentation plus élevée des territoires de la Zec Matimek et de la réserve faunique Port-Cartier - Sept-Îles. Dans le cas de la Zec, on assiste même à une diminution de la fréquentation tant pour la pêche que pour la chasse. Cette situation s'explique par un bassin de clientèle régionale assez réduit ainsi que par la concurrence offerte par les territoires libres. L'extension du réseau de chemins forestiers et l'utilisation progressive du réservoir SM-3 devraient probablement conforter une telle situation au cours des prochaines années.

## • LES IMPACTS ET LES MESURES D'ATTÉNUATION

Les impacts directement liés au projet SM-3 au cours de la période couverte par l'étude relèvent essentiellement de la fin de la récupération du bois marchand, en 1997, et du début de la mise en eau du réservoir, amorcée en avril 1998.

L'opération de déboisement du réservoir, confiée à Uniforêt, a été, de concert avec la construction de l'accès permanent à SM-3, un déclencheur important pour l'exploitation forestière actuellement en cours dans la zone d'étude. Cette accentuation de l'exploitation des ressources forestières et la mise en place d'un réseau très étendu de chemins forestiers, notamment au nord des territoires de la Zec Matimek et de la réserve faunique constituent d'ailleurs les impacts indirects les plus significatifs en 1997 et 1998. Aucune des entrevues réalisées avec les gestionnaires du territoire n'a mis en lumière quelque impact que ce soit pour les utilisateurs allochtones du territoire. En contrepartie, certains utilisateurs montagnais ont indiqué que la mise en eau du réservoir SM-3 avait déjà eu des effets concrets sur leur utilisation du territoire (interruption d'activités, modifications d'itinéraires, accessibilité limitée, abandon de l'utilisation d'un chalet).

En ce qui a trait aux mesures d'atténuation, qui visaient principalement la Zec Matimek et les utilisateurs montagnais du territoire, les performances enregistrées au cours de 1997 et 1998 sont bonnes. Dans le cas des Montagnais, une meilleure connaissance des programmes mis à leur disposition a été constatée et a permis de maximiser les retombées des différentes mesures.

## • LES ENJEUX

Enfin, au chapitre des enjeux à considérer, la fréquentation accrue du territoire ainsi que le désenclavement accéléré des secteurs localisés plus au nord (route d'accès SM-3, réservoir SM-3, chemins forestiers d'Uniforêt) posent - actuellement et pour les années à venir - tout le problème du partage du territoire entre les allochtones (incluant les forestiers), entre Montagnais et, surtout, entre utilisateurs allochtones et montagnais (incluant encore les forestiers). Pour l'instant, les situations qui se présentent sont gérées au cas par cas.

**Mots clés :** Utilisation du territoire, planification, allochtones, Montagnais, Sainte-Marguerite, SM-3.

**Version :** finale

**Diffusion :** interne

**Date :** février 2000



## **ÉQUIPE DE TRAVAIL**

---

### **HYDRO-QUÉBEC, Vice-présidence Projets et affaires internationales Direction principale Projet d'équipement, Unité Environnement**

Geneviève Corfa, chargée de projet Environnement  
Administration de projet SM-3

Christiane Rompré, conseillère en environnement  
Unité Environnement

André Burroughs, conseiller spécial du volet autochtone  
Unité Environnement

Françoise Lebrun, conseillère en système d'information à référence spatiale  
Service Géomatique et relevés techniques

### **ROCHE LTÉE, Groupe-conseil**

Claude Vézina, M. A., M. Sc. Biologiste  
Directeur de projet, Suivi SM-3

Daniel Plourde, M. A. Aménagement du territoire  
Chargé de projet

Daniel Castonguay. Castonguay, Dandenault et Ass.  
Anthropologue

Louis Chamard, Les consultants Louis Chamard inc.  
Conseiller senior

# TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	
Équipe de travail .....	i
Table des matières .....	ii
Liste des tableaux .....	v
Liste des figures.....	v
Liste des cartes.....	v
1. INTRODUCTION .....	1
1.1 Contexte .....	1
1.2 Objectifs de l'étude.....	1
1.3 Description de la zone d'étude.....	2
1.4 Contenu de l'étude .....	2
2. CALENDRIER DU PROJET SM-3 ET TRAVAUX RÉALISÉS.....	3
2.1 Calendrier des travaux.....	3
2.2 Travaux réalisés .....	3
2.2.1 Année 1997.....	3
2.2.2 Année 1998.....	3
3. MÉTHODES ET SOURCES DE DONNÉES .....	5
3.1 Méthodes et sources de données pour l'utilisation allochtone du territoire .....	5
3.2 Méthodes et sources de données pour l'utilisation montagnaise du territoire .....	6
4. UTILISATION DU TERRITOIRE ET AMÉNAGEMENT RÉGIONAL .....	7
4.1 Utilisation du territoire.....	7
4.1.1 Bilan de l'utilisation du territoire 1994-1996 .....	7
4.1.1.1 Les utilisateurs allochtones et leurs activités .....	7
4.1.1.2 Les utilisateurs montagnais et leurs activités.....	9
4.1.2 Utilisation et fréquentation du territoire par les allochtones au cours de la période 1997-1998 .....	10
4.1.2.1 Les populations d'utilisateurs.....	10
4.1.2.2 La circulation et le transport .....	10
4.1.2.3 Les activités pratiquées sur le territoire .....	13
4.1.2.4 Les périodes d'utilisation .....	18
4.1.3 Utilisation et fréquentation du territoire par les Montagnais au cours de la période 1997-1998 .....	18
4.1.3.1 Les populations d'utilisateurs.....	18
4.1.3.2 La circulation et le transport .....	19
4.1.3.3 Les activités pratiquées sur le territoire .....	20
4.1.3.4 Les périodes d'utilisation .....	22
4.2 Aménagement du territoire et perspectives de développement .....	22

4.2.1	Planification régionale de l'aménagement et du développement .....	22
4.2.2	Développement de la villégiature sur les terres du domaine public.....	24
4.2.3	Planification de l'exploitation commerciale des ressources fauniques .....	24
4.2.3.1	Société de la Faune et des Parcs du Québec (FAPAQ) .....	25
4.2.3.2	Zec Matimek.....	25
4.2.3.3	SÉPAQ (réserve faunique Port-Cartier – Sept-Îles).....	26
4.2.4	Planification de l'exploitation forestière.....	26
4.2.5	Exploration et exploitation minière .....	27
4.3	Enjeux du projet.....	27
4.3.1	L'ouverture du territoire .....	27
4.3.2	L'utilisation du territoire et de ses ressources .....	28
4.3.2.1	La villégiature .....	28
4.3.2.2	L'exploitation forestière.....	28
4.3.2.3	L'exploitation des ressources fauniques .....	29
4.3.3	Le partage du territoire .....	30
4.3.3.1	Le partage autochtones/allochtones .....	30
4.3.3.2	Le partage entre allochtones .....	31
4.3.3.3	Le partage entre utilisateurs montagnais.....	31
4.3.4	Les préoccupations exprimées par certains utilisateurs et gestionnaires du territoire .....	31
4.3.4.1	Membres de la zec Matimek.....	32
4.3.4.2	Détenteurs de baux de villégiature indemnisés antérieurement par Hydro-Québec .....	32
4.3.4.3	Gestionnaires du territoire .....	33
4.3.4.4	Utilisateurs montagnais .....	34
4.4	Tendances du développement.....	35
5.	IMPACTS DES TRAVAUX ET DES MESURES D'ATTÉNUATION .....	37
5.1	Impacts des travaux sur l'utilisation du territoire .....	37
5.1.1	Les impacts de la mise en eau du réservoir SM-3 .....	37
5.1.2	Les impacts du déboisement du réservoir SM-3.....	38
5.1.3	Les autres impacts .....	38
5.2	Performance des mesures d'atténuation .....	39
5.2.1	Aménagements fauniques.....	39
5.2.2	Entente entre la zec Matimek et Hydro-Québec .....	40
5.2.3	Distribution d'eau embouteillée.....	40
5.2.4	Fonds Innu Aitun .....	40
5.2.4.1	Programme Innu Kanatuut .....	41
5.2.4.2	Aménagement et rénovation de camps de trappe .....	42
5.2.4.3	Le programme Nutshimiu Aitun .....	43

5.2.5 Fonds des travaux remédiateurs .....	43
5.2.5.1 Relocalisation de touladi.....	44
5.2.5.2 Pistes et sentiers de motoneige.....	45
5.2.5.3 Coupe de rajeunissement et sites d'aménagement pour la faune terrestre.....	46
5.2.5.4 Piégeage intensif de castor .....	46
5.2.5.5 Aire de stationnement au lac Poêlon .....	46
5.2.5.6 Consultation des trappeurs.....	46
6. CONCLUSION.....	47
ANNEXE 1 : Liste des intervenants rencontrés .....	A1
ANNEXE 2 : Notes méthodologiques concernant la compilation des données du registre de la guérite du km 64 .....	A2
ANNEXE 3 : Guides d'entrevue .....	A5

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 4.1	Entrées et sorties par Port-Cartier en 1997-1998 (en voyages-personne).....	13
Tableau 4.2	Synthèse de la fréquentation et du prélèvement faunique dans la zec Matimek 1989-1998.....	14
Tableau 4.3	Répartition mensuelle de la fréquentation de la route SM-3 par les Montagnais. Février à septembre 1996, 1997 et 1998.....	19
Tableau 4.4	Ventes de fourrures enregistrées entre 1989-90 et 1998-99 .....	21
Tableau 4.5	Nombre de camps sur le territoire commun aux zones d'étude des suivis environnementaux 1995-96 et 1997-98 .....	22
Tableau 4.6	Aménagements récents et coupe forestière .....	29
Tableau 5.1	Fonds Innu Aitun. Dépenses relatives à l'utilisation du territoire. ....	41
Tableau 5.2	Demandes d'aide financière enregistrées depuis l'automne 1994 .....	41
Tableau 5.3	Nombre et localisation des camps de trappe construits par SOTRAC dans le bassin de la Sainte-Marguerite.....	42
Tableau 5.4	Travaux remédiateurs réalisés en 1997-98 et 1998-99.....	44
Tableau 5.5	Sentiers de motoneige aménagés et prévus (août 1999) .....	45
Tableau A.1	Répartition mensuelle de la fréquentation du territoire situé au nord de la guérite du km 64 en 1997.....	4
Tableau A.2	Répartition mensuelle de la fréquentation du territoire situé au nord de la guérite du km 64 en 1998.....	4

## LISTE DES FIGURES

Figure 2.1	Calendrier des études de suivi environnemental .....	4
Figure 4.1	Évolution du nombre de voyages-personne au nord de la guérite du km 64 de l'accès permanent à SM-3 entre 1996 et 1998.....	12
Figure 4.2	Évolution du nombre de jours-personne sur le territoire au nord de la guérite du km 64 de l'accès permanent à SM-3 entre 1996 et 1998.....	12
Figure 4.3	Évolution de la fréquentation de la zec Matimek à des fins de pêche et de chasse entre 1989 et 1998 .....	14

## LISTE DES CARTES

Carte 1	Utilisation du territoire 1997-1998 (en pochette)
Carte 2	Utilisation prévisible du territoire 1999-2024 (en pochette)

**1. Introduction**

---

# 1. INTRODUCTION

---

## 1.1 CONTEXTE

Les années 1997 et 1998, objets de la présente étude, ont marqué de façon significative la fréquentation du territoire concerné par le projet Sainte-Marguerite 3 et des territoires adjacents à celui-ci. En effet, une partie du réseau de chemins forestiers aménagé par Uniforêt est devenue accessible aux utilisateurs intéressés, entraînant ainsi le désenclavement de secteurs jusque là difficiles à atteindre par voie terrestre, voire même carrément inaccessibles.

Conjuguée à la présence de l'accès permanent aux installations hydroélectriques de SM-3, la mise en place de ce nouveau réseau routier a entraîné une modification du développement, de l'utilisation et de la fréquentation du territoire. Il en est ainsi notamment de l'ouverture récente de la partie nord-est de la réserve faunique Port-Cartier - Sept-Îles et des aménagements fauniques réalisés dans la zec Matimek.

Les études de suivi de l'utilisation du territoire réalisées en 1994 et en 1995-1996 ont permis d'établir un état de référence, de même qu'un bilan de la fréquentation et des activités pratiquées dans la zone d'étude par les populations allochtone et montagnaise. Ces études ont également permis de confirmer les impacts du projet sur les utilisateurs. L'étude de suivi de 1997-1998 s'inscrit dans cette dynamique, en fonction des objectifs particuliers précisés dans la section qui suit.

## 1.2 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'étude de suivi de l'utilisation du territoire pour la période 1997-1998 prend le relais des études amorcées en 1994 en respect des engagements d'Hydro-Québec ainsi que des conditions pertinentes d'approbation des gouvernements provincial et fédéral. Le suivi de l'utilisation du territoire concerné par le projet hydroélectrique SM-3 est structuré en fonction des trois grandes étapes de réalisation du projet :

- les études de 1994 et de 1995-1996 correspondaient à l'ouverture de la route d'accès aux installations hydroélectriques de SM-3 ainsi qu'à la période de pointe des travaux;
- la présente étude 1997-1998 concerne la période de fin de récupération du bois marchand dans le réservoir et de début de la mise en eau du réservoir;
- une dernière étude fera état de l'utilisation et de la fréquentation du territoire lors de la fin de la mise en eau du réservoir (1999-2002).

Les objectifs généraux de l'étude de suivi 1997-1998 sont :

- établir le portrait de l'utilisation et de la fréquentation allochtone et montagnaise du territoire au cours des années 1997 et 1998, considérant les facteurs ayant influencé l'usage du territoire (accessibilité, travaux réalisés, mesures d'atténuation);
- faire le point sur les tendances de développement pouvant être attribuées, de façon directe ou indirecte, à l'ouverture du territoire engendrée par la réalisation du projet Sainte-Marguerite 3;
- identifier les enjeux reliés à l'ouverture du territoire.

### 1.3 DESCRIPTION DE LA ZONE D'ÉTUDE

Afin de tenir compte de l'évolution récente des caractéristiques du milieu récepteur, la réalisation du présent suivi sur l'utilisation du territoire a nécessité la révision des limites de la zone d'étude considérée jusqu'à ce jour.

Ainsi, ladite zone d'étude a été ajustée de manière à inclure :

- l'ensemble des territoires desservis par les axes de pénétration mis en place depuis l'amorce du projet en 1994;
- le phénomène de développement du territoire et d'exploitation des ressources ressortant d'une accessibilité accrue.

Cette extension de la zone d'étude concerne spécifiquement les phénomènes significatifs rendant compte de l'extension de l'utilisation du territoire. Par souci d'homogénéité avec les études précédentes, les données illustrant la fréquentation du territoire ainsi que les activités pratiquées se concentrent cependant sur la zone d'étude utilisée jusqu'alors. En l'occurrence, il s'agit de la portion du bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite située au nord de la route 138, c'est-à-dire le territoire le plus directement touché par la construction et l'exploitation du projet.

Lorsque nécessaire, pour des raisons statistiques ou la bonne compréhension, cette zone englobe la totalité des ensembles administratifs qui débordent les limites du bassin versant. Il en est ainsi du territoire de la zec Matimek et de certains lots de piégeage allochtones et montagnais. Elle comprend également, en ce qui concerne l'évolution de la fréquentation, la réserve faunique de Port-Cartier - Sept-Îles.

En ce qui concerne l'utilisation du territoire par la communauté montagnaise, la zone à l'étude comprend les lots de piégeage qui sont situés dans le bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite, ainsi que les lots qui se trouvent à l'intérieur de la réserve faunique Port-Cartier - Sept-Îles. Le présent suivi porte plus spécifiquement sur les lots qui sont actuellement les plus touchés par le projet et par la construction de chemins forestiers : les lots 277A, 278, 285, 286 et 298.

### 1.4 CONTENU DE L'ÉTUDE

Après une présentation sommaire du déroulement du projet SM-3 dans le chapitre 2 et un rappel des principales sources de données utilisées dans le chapitre 3, les deux chapitres suivants fournissent les résultats de l'étude de suivi réalisée au cours de l'année 1999 :

- le chapitre 4 décrit l'utilisation du territoire en 1997 et 1998 par les communautés allochtone et montagnaise et rend compte des principales caractéristiques actuelles et prévisibles de l'aménagement du territoire;
- quant à lui, le chapitre 5 présente les enjeux pour les années à venir.

Finalement, le chapitre 6 fait la synthèse du suivi réalisé en mettant plus particulièrement en relief les incidences passées (période 1997-1998), actuelles et prévisibles du projet SM-3.

**2. Calendrier du projet SM-3  
et travaux réalisés**

---

## **2. CALENDRIER DU PROJET SM-3 ET TRAVAUX RÉALISÉS**

---

### **2.1 CALENDRIER DES TRAVAUX**

Le projet SM-3 a démarré en avril 1994. Au cours des années 1994 et 1995, les travaux ont consisté d'abord dans l'aménagement de la route d'accès et du campement, ce qui a permis par la suite l'amorce des travaux hydroélectriques comme tels.

En 1995 et 1996, le chantier a connu ses pointes d'effectifs; en effet, le calendrier de réalisation a été marqué au cours de cette période par l'ampleur et la diversité des travaux effectués : batardeau, dérivation, barrage, évacuateur de crue, récupération du bois marchand, etc.

Dans ce contexte, les années 1997 et 1998 constituent en quelque sorte un moment charnière dans la réalisation du projet. Elles sont principalement caractérisées par le début de la mise en eau du réservoir SM-3 et l'amorce des travaux à la centrale.

Rappelons que la mise en service de la centrale est prévue pour avril 2001.

### **2.2 TRAVAUX RÉALISÉS**

#### **2.2.1 Année 1997**

Outre le déboisement du futur réservoir, les principaux travaux en 1997 ont été la construction du barrage ainsi que l'excavation de l'évacuateur de crues, de la galerie d'amenée et de la galerie d'accès à la centrale. D'autres travaux d'excavation ont également été entrepris comme l'excavation du poste de transformation, du portail de la galerie de fuite, de la cheminée, de la galerie de drainage, du répartiteur de l'eau entre les conduites forcées et du bassin de dissipation dans la vallée secondaire devant accueillir l'évacuateur de crues.

L'année 1997 a par ailleurs connu la fabrication, la fourniture et la mise en place d'équipements pour la centrale, les galeries et l'évacuateur de crues.

#### **2.2.2 Année 1998**

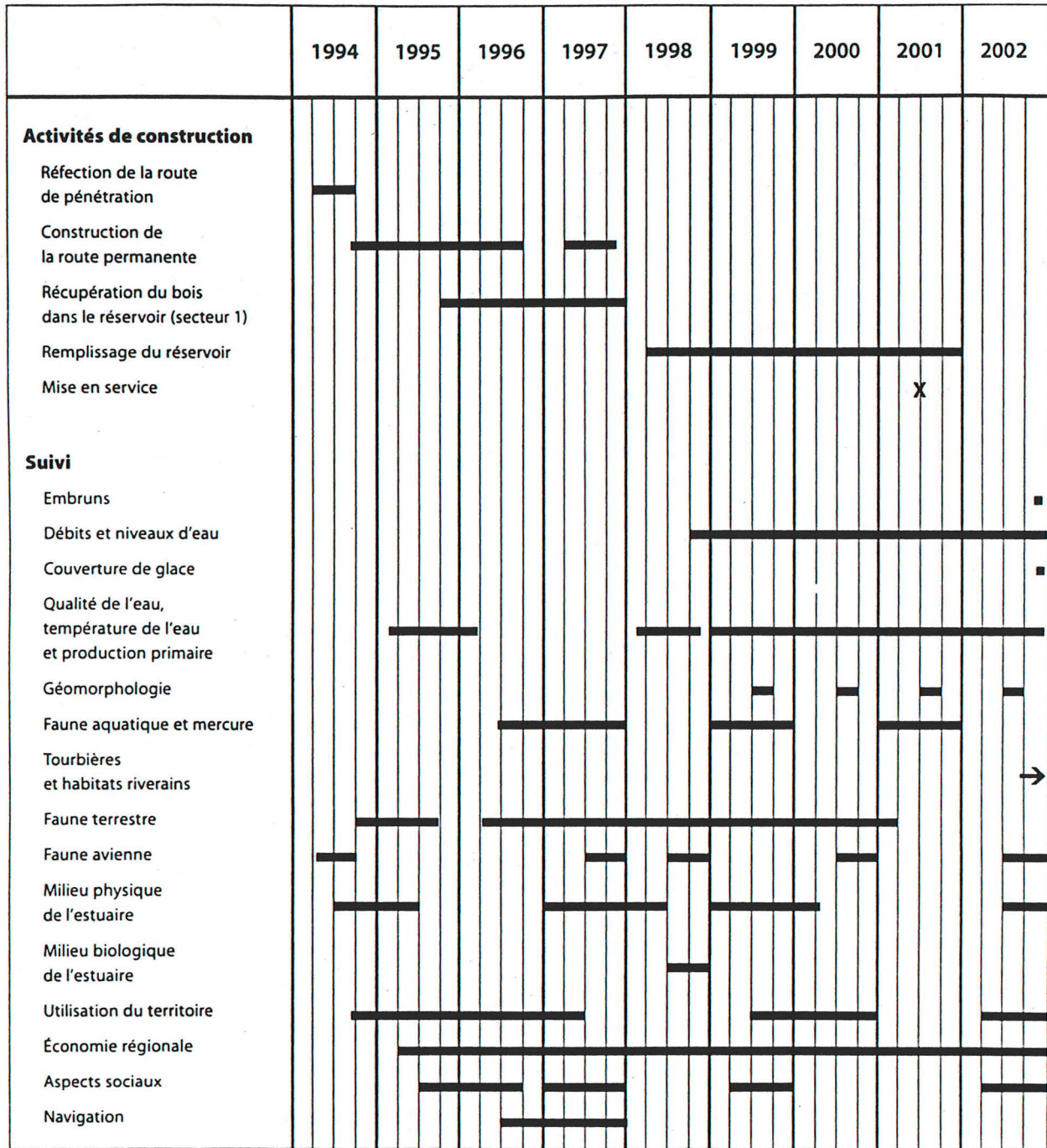
En 1998, les deux tiers des travaux au chantier étaient réalisés. Ainsi, la construction du barrage a été complétée vers la fin de l'été, alors que les travaux connexes au barrage, effectués dans la vallée de l'évacuateur de crues, se sont poursuivis jusqu'au mois d'octobre (seuil déversant, nettoyage du roc, bétonnage de la dalle de propreté, recouvrement des sédiments du lac Caché, etc.). L'excavation de la partie supérieure de la galerie d'amenée a aussi été achevée en 1998. Entre-temps, les travaux d'excavation et de bétonnage dans la centrale ont été entrepris.

L'événement marquant du chantier SM-3 a été, sans contredit, le début de la mise en eau du réservoir suite à la fermeture de la galerie de dérivation le 1er avril. À la fin de 1998, le réservoir atteignait déjà le niveau 347 m.

Figure 2.1

**Calendrier des études de suivi environnemental**

*Aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3*



### 3. Méthodes et sources de données

### 3. MÉTHODES ET SOURCES DE DONNÉES

---

#### 3.1 MÉTHODES ET SOURCES DE DONNÉES POUR L'UTILISATION ALLOCHTONE DU TERRITOIRE

Depuis le suivi portant sur la période 1995-1996, l'utilisation du territoire concerné par le projet Sainte-Marguerite 3 s'est considérablement accrue; les traces concrètes de ces modifications devenaient en effet de plus en plus perceptibles sur le terrain. Le moment était donc bien choisi pour faire le point sur la dimension spatiale des effets attribuables au projet SM-3 et d'en tracer le portrait. Compte tenu des objectifs visés, une révision de l'approche méthodologique s'imposait.

Ainsi, contrairement aux études de suivi antérieures qui s'appuyaient entre autres sur des sondages postaux auprès des utilisateurs connus de la zone d'étude, aucune enquête n'a été réalisée dans le cadre du présent suivi<sup>1</sup>. Toutefois, les résultats d'entrevues réalisées auprès des utilisateurs allochtones dans le cadre de l'étude de suivi des impacts sociaux (Vincent Roquet et associés, 1999) ont été intégrés à la présente étude<sup>2</sup>.

Pour les données relatives à la fréquentation et l'utilisation du territoire, nous avons utilisé les mêmes sources qu'antérieurement, c'est-à-dire :

- les données de fréquentation de la zec Matimek;
- les données de fréquentation de la réserve faunique Port-Cartier - Sept-Îles;
- les registres journaliers des entrées et sorties sur la route d'accès au chantier SM-3;
- le membership des travailleurs auprès de la zec;
- les statistiques concernant les visites de chantier.

De plus, de manière à rendre compte de façon plus efficace du développement de l'utilisation du territoire, des rencontres ont été tenues avec divers gestionnaires concernés par l'exploitation actuelle et future des ressources. Les intervenants rencontrés sont les suivants (la liste détaillée est présentée en annexe) :

- la municipalité régionale de comté (MRC) de Sept-Rivières,
- l'Association de Chasse et Pêche sept-îlienne inc. (gestionnaire de la zec Matimek),
- la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), gestionnaire de la réserve faunique Port-Cartier - Sept-Îles,
- le Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune (SAEF) de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ),

---

<sup>1</sup> Il faut également rappeler que le milieu avait été suffisamment sollicité par les enquêtes successives menées pour les suivis de 1994, de 1995-1996 et l'enquête alimentaire (1997).

<sup>2</sup> Ces entrevues ont été réalisées du 15 au 17 juin et du 2 au 11 août 1999. Trois membres de la zec Matimek ont été interviewés, soit en personne ou par téléphone. Huit détenteurs de baux indemnisés par Hydro-Québec, qui sont aussi membres de la Zec, ont été interrogés dans ces mêmes conditions. Le but de ces enquêtes semi-dirigées était de connaître le point de vue des répondants sur les répercussions du projet SM-3. Il importe de mentionner, dans le cas des entrevues sur la Zec, que le nombre limité d'informateurs ne permet pas de conclure que cette enquête est statistiquement représentative.

- le ministère des Ressources naturelles (MRN – Secteur Territoire, MRN – Secteur Forêts, MRN – Secteur Mines),
- Uniforêt Port-Cartier.

Une attention particulière a enfin été portée à la cueillette de toutes les données pouvant être cartographiées et rendant compte de l'occupation actuelle et prévisible du territoire. Ces données ont été recueillies auprès des gestionnaires susmentionnés ainsi qu'auprès d'Hydro-Québec et de la SOTRAC. Une validation des informations recueillies a été faite lors d'un survol hélicoptéré effectué en juillet 1999 et d'une visite sur les principales voies d'accès en octobre 1999.

### **3.2 MÉTHODES ET SOURCES DE DONNÉES POUR L'UTILISATION MONTAGNAISE DU TERRITOIRE**

L'information se rapportant aux années 1997 et 1998 a été recueillie, d'une part, en consultant les sources de données existantes fournies par Hydro-Québec ou disponibles dans la communauté montagnaise et, d'autre part, en menant de courtes entrevues auprès des utilisateurs des lots touchés par le projet et auprès des gestionnaires responsables de l'application des programmes destinés à atténuer l'impact du projet sur les Montagnais de Uashat et Maliotenam. La documentation disponible relative aux activités de la SOTRAC a été consultée. L'analyse des données du registre journalier des entrées et sorties relatives à la route SM-3 apporte de l'information supplémentaire sur la taille de la population qui fréquente le territoire et sur la durée des séjours.

Les informateurs ont été choisis parmi les propriétaires de camps et les utilisateurs principaux des lots qui se trouvent à l'intérieur de la zone d'étude et qui sont touchés par la mise en place du réseau de chemins forestiers ou par les travaux liés au projet SM-3 (déboisement, mise en eau).

Un survol en hélicoptère de la zone d'étude, réalisé le 27 juillet 1999, et une randonnée en véhicule, effectuée le 14 août 1999, sur la route SM-3, le chemin forestier principal et la route de la réserve faunique Port-Cartier - Sept-Îles, ont permis de constater visuellement l'état d'avancement des travaux liés au projet et l'étendue de la coupe forestière à l'intérieur de la zone d'étude. Ils ont permis aussi de relever un certain nombre de camps ou de campements temporaires aménagés sur les lots compris dans la zone d'étude, notamment le long des voies principales de circulation.

Lors des entrevues, les éléments de l'utilisation du territoire – camps, campements temporaires et sentiers de motoneige – ont été localisés sur des cartes à l'échelle 1 : 50 000.

**4. Utilisation du territoire et  
aménagement régional**

---

## **4. UTILISATION DU TERRITOIRE ET AMÉNAGEMENT RÉGIONAL**

### **4.1 UTILISATION DU TERRITOIRE**

#### **4.1.1 Bilan de l'utilisation du territoire 1994-1996**

Le suivi de l'utilisation du territoire concerné par le projet SM-3 a été amorcé en 1994 peu après l'ouverture du chantier; ce premier suivi a permis d'établir l'état de référence à partir duquel l'évolution des activités et de la fréquentation du territoire est depuis lors mesuré. Un second suivi, portant sur l'utilisation du territoire au cours de la période 1995-1996, a été complété en 1997. Au terme de ces deux suivis, un premier bilan de l'utilisation du territoire a été produit.

##### *4.1.1.1 Les utilisateurs allochtones et leurs activités*

L'analyse des informations amassées depuis le début des études de suivi indiquait qu'entre 1994 et 1996 les principales activités pratiquées par les utilisateurs allochtones du territoire étaient demeurées les mêmes au fil des ans : villégiature, randonnées en bateau et en motoneige sur la rivière Sainte-Marguerite et chasse au gros gibier. La pêche, tout comme la chasse au petit gibier, étaient restées secondaires pour les utilisateurs.

Sur la base des résultats obtenus lors des enquêtes postales, il avait été établi que le nombre d'utilisateurs pratiquant certaines de ces activités semblait avoir diminué au cours de cette période de trois ans. La baisse de fréquentation était de l'ordre de 20 % entre 1994 et 1995. Après une remontée en 1996, l'écart avec 1994 n'était alors plus que de 10 % avec l'état de référence initial.

En 1996, le nombre de jours consacrés à la pratique de ces diverses activités avait, quant à lui, légèrement augmenté. On constatait alors que la mise en place de la route d'accès permanente avait, selon toute vraisemblance, permis aux utilisateurs du moment d'accroître l'intensité de leurs activités.

- *La fréquentation de la zec Matimek*

La zec Matimek a connu, entre la fin des années 1980 et le milieu des années 1990, d'importantes variations, tant au chapitre du membership que de la fréquentation du territoire.

Au cours de cette période, le nombre de membres est ainsi passé d'un maximum de 403 en 1992 à un minimum de 260 pour l'année 1994 (année qui marquait le lancement des travaux de SM-3). En 1995 et 1996, le membership s'établissait respectivement à 306 et 328 personnes, indiquant une tendance à la hausse.

Le nombre de jours-pêche en 1994 était de 1 498. Ce nombre déclinait à nouveau en 1995 pour atteindre 1 308, mais connaissait une croissance appréciable en 1996 avec 1 748 jours-pêche. Quant aux jours-chasse, de 3 562 en 1994 leur nombre a décliné de façon très marquée par la suite atteignant à peine 2 584 jours-chasse, en 1995, et 2 587 jours-chasse, en 1996.

- *La fréquentation de la réserve faunique de Port-Cartier - Sept-Îles*

La réserve faunique de Port-Cartier - Sept-Îles a connu, au cours de la période 1994-1996, des fluctuations de fréquentation assez comparables, bien que plus marquées, à celles observées dans la zec Matimek.

Ainsi, en 1994-1995, la réserve a connu 5 525 jours-activité de chasse et pêche alors que la saison 1995-1996 montrait une augmentation importante (plus de 25%) avec un total de 7 032 jours-activité de chasse et de pêche.

- *Villégiature sur les terres publiques*

La villégiature dans la zone d'étude a connu très peu de variations au cours des années 1994 à 1996. Selon les informations obtenues, seulement six à sept nouveaux emplacements avaient fait l'objet d'un bail de location avec le MRN depuis 1993.

- *La circulation sur l'accès permanent à SM-3*

L'utilisation de la route permanente pour accéder à la zone d'étude n'était pas particulièrement importante en 1995. En effet, plus des trois quarts des répondants affirmaient n'avoir jamais utilisé celle-ci pour se rendre sur le territoire. Il faut toutefois rappeler qu'à cette période les utilisateurs devaient encore franchir la guérite installée au km 0 avant d'accéder au territoire et qu'une partie de la population était alors toujours sous l'impression que l'accès demeurait interdit sinon difficile.

En 1996, avec le déplacement de la guérite au km 64, le nombre total d'entrées sur le territoire est passé à 732, soit une augmentation de près de 50 % par rapport aux résultats enregistrés en 1995 (496 entrées).

- *La circulation sur le réservoir SM-2*

L'utilisation de la rivière Sainte-Marguerite comme voie de pénétration vers l'arrière-pays demeurait, en 1995, très importante car elle constituait plus de 80 % des déplacements sur le territoire. Rappelons que pour bon nombre d'utilisateurs, c'est-à-dire ceux dont les chalets sont implantés en bordure de la rivière, l'accès par voie d'eau demeure la seule véritable option.

- *Les secteurs et les périodes d'utilisation*

L'analyse des différentes destinations relevées à la guérite d'Hydro-Québec démontre que la partie située au nord du km 64 de la route était légèrement plus fréquentée que la partie sud (60 % des voyages/personnes contre 40 %). Les utilisateurs avaient cependant tendance à se disperser davantage dans la partie sud que dans la partie nord où les points de fréquentation étaient plus concentrés. Ainsi, les km 74 et 83 et le Grand lac du Nord recueillaient à eux seuls 46 % de toutes les destinations identifiées dans la partie nord.

Toujours en se basant sur l'analyse des passages à la guérite d'Hydro-Québec, pour la période d'octobre 1995 à septembre 1996, la période la plus intensive d'utilisation du territoire par les allochtones se situait entre la fin de l'été et la mi-automne (août à octobre) avec une pointe particulière en mars.

- *Appréciation globale de l'évolution de la fréquentation allochtone entre 1994 et 1996*

L'analyse des données pour la période 1994-1996 révélait peu de tendances définitives sur la pratique des activités sur le territoire ou encore sur l'intensité de la pratique de ces activités. Il apparaît cependant clair que le projet SM-3 n'avait pas entraîné de problèmes majeurs et que la baisse des activités avait été plutôt limitée en chiffres absolus, bien que l'on dénote une diminution du nombre de chasseurs et de pêcheurs. On remarque enfin que l'année 1996 marque une légère augmentation des jours-activité par rapport à 1995.

Les suivis antérieurs laissent par ailleurs entrevoir que l'habitude d'utiliser la route pour se rendre dans la zone d'étude se développe lentement chez les utilisateurs. Cela coïncide avec l'amélioration de l'accessibilité de la route permanente, qui ne fait plus d'objet d'un contrôle qu'après le km 64.

#### *4.1.1.2 Les utilisateurs montagnais et leurs activités*

- *Mise en contexte*

Le bassin de la rivière Sainte-Marguerite est situé à l'intérieur de la division Sept-Îles de la réserve à castor Saguenay. D'une superficie de 94 833 km<sup>2</sup>, la division Sept-Îles est composée de 96 lots de piégeage qui sont alloués à des familles de Uashat et de Maliotenam. Le Conseil de bande intervient peu dans la gestion de ces territoires qui sont placés sous la responsabilité d'un titulaire qui est généralement l'aîné d'une famille.

Mis en place en 1954, le système des lots de piégeage, correspond jusqu'à un certain point au mode d'organisation socio-territoriale traditionnelle qui reposait sur la subdivision du territoire de la bande en territoires de chasse familiaux transmis généralement selon les principes de la filiation patrilinéaire.

Au sein de la communauté, la détention de lots de piégeage donne surtout le droit d'exploiter en exclusivité les animaux à fourrure. Le territoire est aussi l'objet d'une forme d'utilisation communautaire qui porte sur les espèces destinées à la subsistance, comme le petit gibier et le poisson, et ce dans les zones facilement accessibles. La présence de voies d'accès joue ici un rôle déterminant puisqu'elles offrent à l'ensemble des membres de la communauté la possibilité d'exploiter les ressources qui ne sont pas accordées en priorité aux familles qui détiennent les lots de piégeage.

- *L'utilisation montagnaise du territoire entre 1994 et 1996*

Avant le début du projet SM-3, la rivière Sainte-Marguerite constituait pour les Montagnais l'une des principales voies accès au territoire et ce jusqu'au pied des rapides du Grand Portage. La rivière a cessé de jouer ce rôle depuis la construction de la route SM-3.

Les études de suivi environnemental de 1994 et de 1996 ont fait ressortir que le nord du bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite (les lots 256, 265, 277 et 277A), difficilement accessible, était peu exploité par les Montagnais, et que son exploitation était effectuée à partir de la route de Port-Cartier ou du chemin de fer de la QCM, dans des secteurs qui se trouvaient à l'extérieur de la zone d'étude.

Ces études ont aussi démontré que la fréquentation du territoire par les Montagnais se faisait plus soutenue à partir du Grand lac du Nord et du Grand lac Germain, situés respectivement à l'ouest et à l'est de la rivière Sainte-Marguerite, jusqu'au sud du territoire. Ainsi, les lots 302, 286, 278 et 285 ont été utilisés ou occupés régulièrement par leur titulaire respectif ou des utilisateurs qui leur sont apparentés tout au long des périodes couvertes par les suivis.

La population estimée d'utilisateurs en 1996 se situait entre 150 et 170, ce nombre incluant les utilisateurs de lots de piégeage et ceux qui fréquentaient les chalets situés en bordure du réservoir SM-2 qui se trouvent à l'extérieur de la réserve à castor. Cette estimation ne tient pas compte du nombre de personnes qui se réunissent à chaque année au lac Cousin, le 26 juillet, pour célébrer la fête de Sainte-Anne.

#### **4.1.2 Utilisation et fréquentation du territoire par les allochtones au cours de la période 1997-1998**

##### *4.1.2.1 Les populations d'utilisateurs*

Les principaux groupes d'utilisateurs allochtones considérés par la présente étude de suivi sont les membres et utilisateurs de la zec Matimek, les détenteurs d'un bail de villégiature, les travailleurs du chantier SM-3 et les visiteurs du chantier.

À ces principaux groupes s'ajoutent :

- les utilisateurs de la réserve faunique de Port-Cartier - Sept-Îles,
- les trappeurs allochtones détenant des terrains de piégeage enregistrés,
- les chasseurs et pêcheurs fréquentant le territoire libre.

##### *4.1.2.2 La circulation et le transport*

Les études de suivi précédentes ont permis de confirmer l'existence de trois possibilités quant à la circulation sur le territoire d'étude : outre les déplacements par voie terrestre (accès permanent à SM-3 et réseau d'Uniforêt), les déplacements en embarcation sur le réservoir SM-2<sup>3</sup> et en motoneige (via SM-2 ou le réseau de sentiers de motoneige) ont été pris en compte. Toutefois, dans le cadre du présent suivi seules les informations portant sur l'utilisation de l'accès permanent à SM-3 ont été recueillies.

Le suivi de l'utilisation du territoire 1995-1996 avait permis d'utiliser une nouvelle source de données, à savoir les compilations effectuées à la guérite de contrôle d'Hydro-Québec sise au km 64<sup>4</sup> de l'accès permanent à SM-3. Les informations tirées de ce registre permettront d'évaluer et de suivre la fréquentation du territoire.

<sup>3</sup> Une étude publiée en 1997 (*Navigation actuelle et future sur la rivière Sainte-Marguerite*, Hydro-Québec) a confirmé que le réservoir SM-2 est le secteur le plus fréquenté et utilisé de la rivière Sainte-Marguerite en raison, notamment, de la concentration des activités de villégiature, de chasse et de pêche qui y sont pratiquées. Pour la soixantaine de villégiateurs installés sur les rives du réservoir SM-2, la rivière constitue en fait la seule et unique voie d'accès à leurs camps et chalets puisque ni l'ancienne route de la Gulf Pulp ni l'accès permanent à SM-3 ne donne accès au secteur.

<sup>4</sup> Cette guérite, initialement localisée au km 0 de la route d'accès, a été déplacée à la hauteur du km 64 en janvier 1996.

Pour la période 1997-1998, les données qui y sont compilées offrent une image assez précise de la fréquentation de la partie nord de la zone d'étude, c'est-à-dire la partie située au-delà du km 64 (tableaux A.1 et A.2, annexe 2). Pour la partie Sud, aucune source de données fiable et constante n'existe.

La compilation des données de circulation indique, qu'en 1997, un total de 991 voyages-personne auraient été effectués par les utilisateurs allochtones; en 1998, le nombre de voyages-personne aurait plus que doublé passant à 2 181 (figure 4.1, tableau A.2).

Compte tenu des difficultés méthodologiques entraînées par l'absence d'uniformité lors de la prise de données à la guérite, il est sage de croire à une certaine sous-estimation des résultats totaux; toutefois, suivant notre analyse, la tendance illustrée par ces résultats ne peut être mise en doute pas plus d'ailleurs que l'ampleur de l'accroissement mesuré.

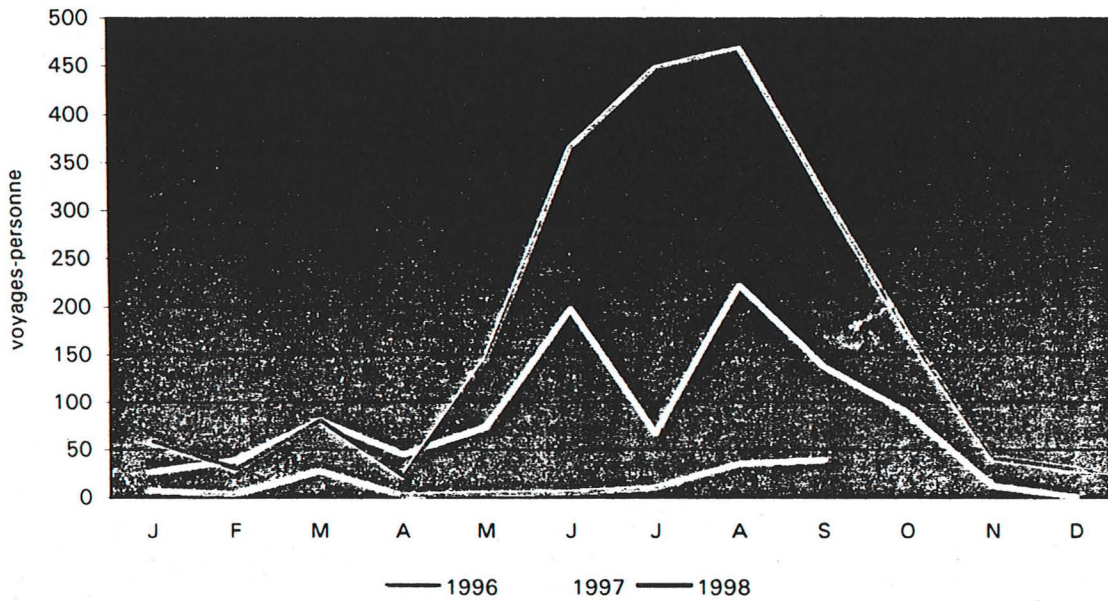
Rappelons cependant que les résultats pour l'année 1996 annonçaient déjà une augmentation de l'achalandage routier, le nombre total estimé des déplacements passant à 732 contre 496 par rapport à 1995, soit un accroissement de près de 50 %.

Lorsque traduit en jours-personne (en utilisant les durées de séjour présumées indiquées au registre) on obtient les résultats suivants : 1 714 jours-personne en 1997 et 4 625 en 1998 (figure 4.2, tableaux A.1 et A.2). Encore une fois, l'accroissement observé au cours de la période 1997-1998 s'avère plus que significatif, s'établissant à près de 270%. Évidemment, les " mises au point méthodologiques " évoquées précédemment s'appliquent également aux jours-personne d'utilisation.

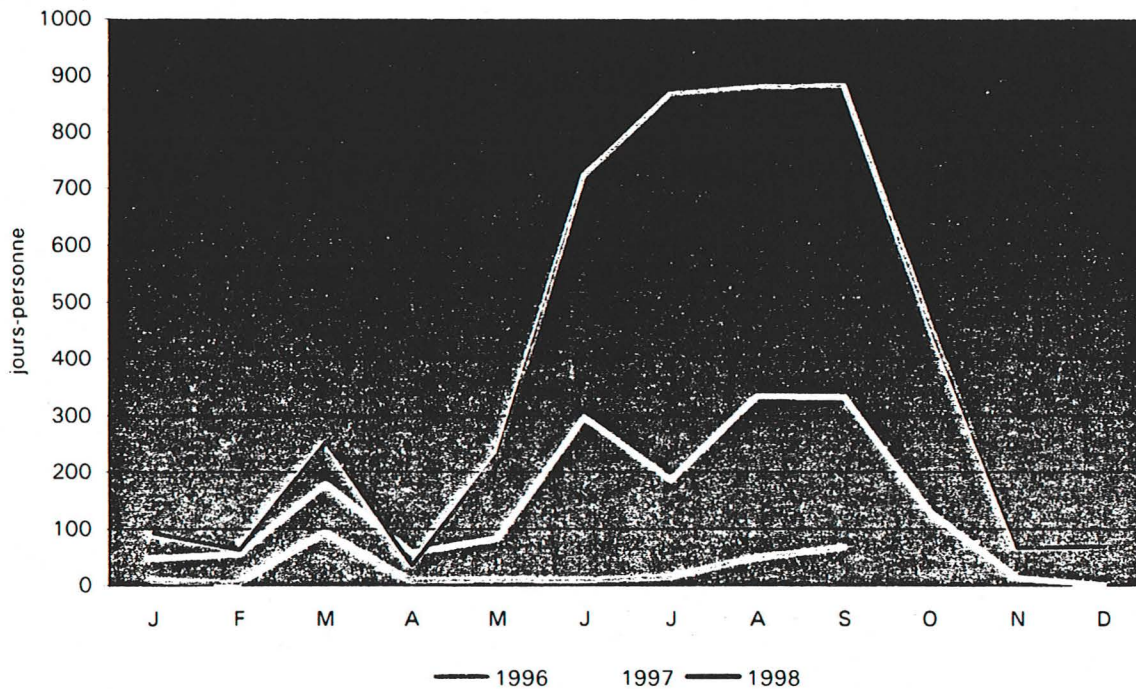
Le lecteur notera qu'une analyse de la répartition mensuelle des voyages-personne et des jours-personne est présentée à la sous-section 4.1.2.4 traitant des périodes d'utilisation.

Bien qu'il n'ait pas été possible de valider cette opinion auprès des utilisateurs eux-mêmes, on peut voir là un effet direct de l'amélioration des conditions d'accès au territoire (du fait, par exemple, du pavage de l'accès permanent à SM-3), d'un assouplissement du contrôle exercé à la guérite d'Hydro-Québec, de l'extension du réseau de chemins forestiers d'Uniforêt et des aménagements réalisés tant par la zec Matimek que la réserve faunique Port-Cartier – Sept-Îles dans les parties nord de leurs territoires respectifs.

**Figure 4.1** *Évolution du nombre de voyages-personne au nord de la guérite du km 64 de l'accès permanent à SM-3 entre 1996 et 1998*



**Figure 4.2** *Évolution du nombre de jours-personne sur le territoire au nord de la guérite du km 64 de l'accès permanent à SM-3 entre 1996 et 1998*



Un phénomène nouveau a pu être observé à la guérite d'Hydro-Québec en 1997 et en 1998, soit celui des utilisateurs entrant ou sortant par Port-Cartier, c'est-à-dire par la route de la réserve faunique (ancien chemin d'ITT Rayonnier). Résultats tangibles de l'extension du réseau de chemins forestiers d'Uniforêt vers l'Ouest, ces informations confirment l'existence récente d'une boucle liant, par la voie terrestre, les territoires du bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite à ceux du bassin versant de la rivière aux Rochers.

Au total, 75 voyages-personne transitant par Port-Cartier ont été enregistrés en 1997 contre 155 en 1998 (tableau 4.1); ainsi, tout comme dans le cas de l'utilisation de la partie nord de l'accès permanent à SM-3, le phénomène aurait connu une progression du simple au double durant la période couverte par cette étude.

**Tableau 4.1 Entrées et sorties par Port-Cartier en 1997-1998 (en voyages-personne)**

Mois	1997	1998
Mai	0	6
Juin	0	5
Juillet	7	6
Août	15	71
Septembre	22	39
Octobre	27	26
Novembre	4	2
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>155</b>

#### 4.1.2.3 Les activités pratiquées sur le territoire

- *Pêche sportive et chasse dans la zec Matimek*

Les principales activités pratiquées dans la zec Matimek sont, année après année, la pêche sportive et la chasse; dans le cas de la chasse, on parle surtout de chasse à l'orignal et au petit gibier<sup>5</sup>.

En 1997 et 1998, selon les rapports annuels, le nombre de jours-pêche enregistré sur les lacs de la zec Matimek a été respectivement de 1 645 et de 1 498 (tableau 4.2, figure 4.3). On peut s'étonner de la baisse du nombre de jours-pêche entre 1997 et 1998 alors qu'au même moment le nombre de membres de la zec a augmenté (de 322 à 375) et que celle-ci a offert de nouveaux services aux pêcheurs. On notera par ailleurs que les 1 498 jours-pêche de 1998 situent cette activité à peine au niveau de celui observé en 1994 lors de l'établissement de l'état de référence du milieu.

En 1997, le nombre de jours-chasse a été de 2 465 alors qu'il s'établissait à 2 591 en 1998 (tableau 4.2, figure 4.3). Si on considère les niveaux d'activité atteints lors des années 1995 et 1996, il ressort que le nombre de jours-chasse a stagné depuis l'amorce du projet. Cela est d'autant plus marquant lorsqu'on compare les résultats les plus récents avec ceux de l'année 1994 (3 562 jours-chasse) ou encore avec la moyenne pour la période 1989-1993, soit 3 230 jours-chasse.

<sup>5</sup> La chasse à la sauvagine dans la zec Matimek est un phénomène marginal (ex : 23 jours-chasse en 1997 soit à moins de 1% des jours-chasse enregistrés dans la zec).

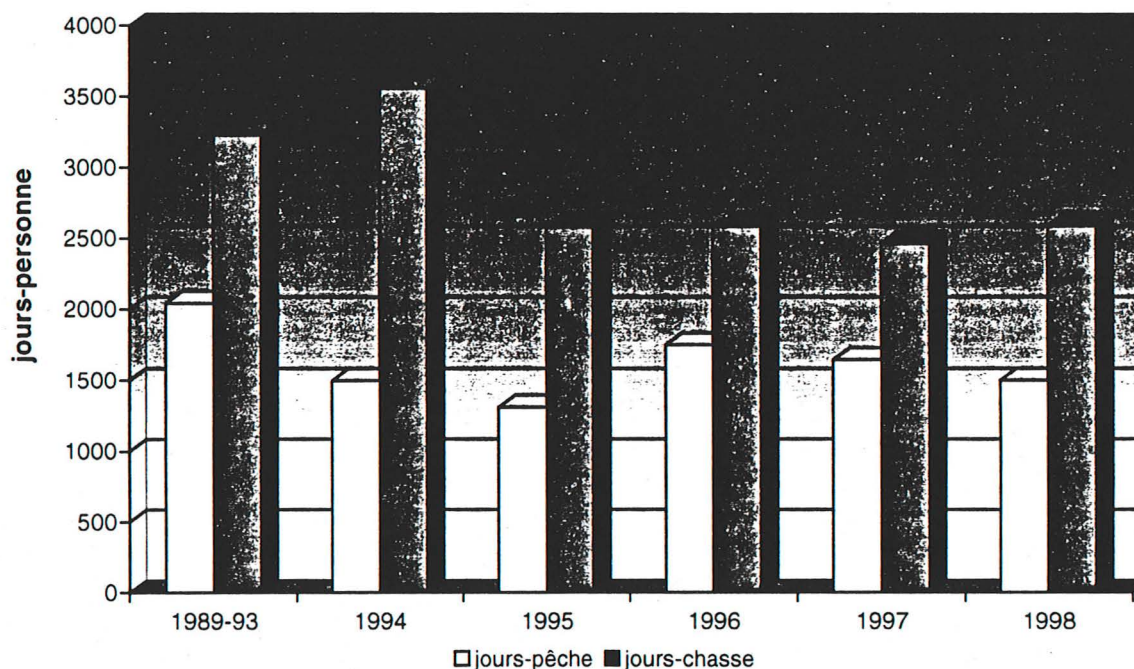
Au total, en 1997, ce territoire a donc connu un nombre total de 4 110 jours-activité, chasse et pêche confondus (tableau 4.2). En 1998, la fréquentation totale a été de 4 089 jours-activité. Compte tenu qu'en 1995 et 1996, cette fréquentation avait été respectivement de 3 892 et de 4 335 jours-activité, il semble assez clair, comme l'illustre la figure 4.3, que les activités de chasse et de pêche évoluent à la baisse depuis l'amorce du projet SM-3. Avant le début des travaux, cette fréquentation s'établissait à environ 5 000 jours-activité; elle se situe autour de 4 000 jours-activité pour les quatre dernières années. Le membership est pour sa part revenu sensiblement au même niveau que celui prévalant avant le projet.

**Tableau 4.2 Synthèse de la fréquentation et du prélèvement faunique dans la zec Matimek 1989-1998**

	Moyenne 1989-93	1994	1995	1996	1997	1998
jours-pêche (nb)	2 039	1 498	1 308	1 748	1 645	1 498
prises d'omble de fontaine (nb)	3 713	2 952	3 759	3 858	4 614	3 631
jours-chasse (nb)	3 230	3 562	2 584	2 587*	2 465	2 591
originaux abattus (nb)	22	17	6	11	7	10
jours-activité (nb)	5 269	5 060	3 892	4 335	4 110	4 089
membership	378	260	306	328	322	375

\* Excluant la chasse au petit gibier

**Figure 4.3 Évolution de la fréquentation de la zec Matimek à des fins de pêche et de chasse entre 1989 et 1998**



À mentionner qu'au cours de la période 1997-1998, la zec Matimek a effectué, avec le support d'Hydro-Québec, des activités telles la capture-transfert de généiteurs vers le lac à Moi ou l'aménagement d'une frayère à l'omble de fontaine sur l'émissaire du lac Hélène. Une aide financière obtenue du Conseil régional de développement de la Côte-Nord a aussi permis l'aménagement d'une base nautique sur le réservoir SM-2.

On notera enfin que, l'an dernier (hiver 1999), la zec Matimek a ouvert un certain nombre de lacs à la "pêche blanche". Aucune donnée d'utilisation n'est actuellement disponible concernant cette activité. Il ne semble cependant pas que cela ait une incidence significative sur la fréquentation totale de la zec.

La stagnation générale de la fréquentation de la zec au cours des dernières années n'a pas été spécifiquement discutée avec les gestionnaires concernés. On peut présumer cependant qu'une partie des explications évoquées plus loin quant à la fréquentation de la réserve faunique, à savoir la concurrence des territoires libres plus accessibles, s'applique également dans ce cas.

- *Pêche sportive et chasse dans la réserve faunique Port-Cartier – Sept-Îles*

L'année 1997 marquait le début de la pêche " accessible par voie terrestre " au Grand lac du Nord et au Petit lac du Nord. Selon les informations obtenues des gestionnaires de la réserve, il se faisait un tout petit peu de pêche " en hydravion " sur le Petit lac du Nord avant 1997. Les aménagements réalisés dans la zone nord-est de la réserve ont été les suivants : au Grand lac du Nord : 2 chaloupes, un débarcadère, un camping rustique sans toilettes sèches; au Petit lac du Nord : 4 chaloupes, un débarcadère, un camping rustique avec toilettes sèches; au lac Curieux : 2 chaloupes; au lac Schmon : 1 chaloupe.

Les statistiques de fréquentation du secteur Nord-est de la réserve ne nous ont pas encore été acheminées à ce jour. En entrevue, le directeur de la réserve a toutefois donné les indications suivantes :

- en 1997, l'ouverture de ce nouveau territoire a rapporté des revenus supplémentaires de 12 000 \$; dès 1998, ces revenus ont baissé à 7 500 \$. Ces chiffres indiquent une baisse significative de la clientèle dans ce secteur (- 37,5%);
- dans la même veine, les statistiques de la réserve font état d'une réduction sensible du nombre de jours-personne enregistrés au camping rustique du Grand lac du Nord. En effet, de 125 en 1997, ceux-ci sont tombés à seulement 31 en 1998 soit une diminution d'environ 300%.

Un certain nombre de raisons ont été avancées pour expliquer cette diminution de l'intérêt pour la pêche dans ce secteur de la réserve. Parmi celles-ci, la SÉPAQ identifie notamment la concurrence faite par les lacs du territoire libre adjacent au nord de la réserve (maintenant plus accessibles avec l'accès permanent à SM-3 et les chemins d'Uniforêt) ainsi que par les nouveaux lacs rendus disponibles dans la zec Matimek, c'est-à-dire les lacs Hélène, à Toi et à Moi qui ont fait l'objet d'aménagements fauniques grâce à des ententes avec Hydro-Québec. À cette concurrence s'ajouterait, par ailleurs, la

présence de plus en plus soutenue des Montagnais sur ce territoire<sup>6</sup>. Face à cette présence accrue, il s'ensuivrait une désaffectation de certains utilisateurs allochtones.

Dans le cas de la chasse, étant donné que celle-ci se pratique surtout dans la moitié sud de la réserve (en raison de conditions naturelles plus favorables) et qu'elle s'adresse principalement à une clientèle extérieure à la région, la réserve faunique ne connaîtrait pas actuellement les problèmes de concurrence évoqués ci-haut pour la pêche. Par contre, la présence autochtone constituerait d'une certaine façon un frein à l'ouverture de nouveaux territoires de chasse.

- *Piégeage allochtone*

Les données de piégeage<sup>7</sup> obtenues de la FAPAQ (Service d'aménagement et d'exploitation de la faune) offrent un aperçu de l'intensité de pratique des trappeurs allochtones.

La compilation des quantités enregistrées pour les sept terrains du bassin versant de la Sainte-Marguerite (nos. 320 à 326 inclusivement), pour les saisons 1997-98 et 1998-99 (octobre à juillet), indique qu'il s'agit là d'une activité somme toute marginale. Au total, le nombre de bêtes rapporté en 97-98 est de 41 dont 32 martres et en 98-99 de 36 dont 22 martres.

Pour les fins de la comparaison, pour la saison 93-94, qui constituait l'année de référence pour l'ensemble du suivi environnemental SM-3, le nombre de bêtes rapporté s'établissait à 51 dont une majorité de castors et de rats musqué (Consortium Roche-Dessau, 1995). Ces résultats étaient de beaucoup inférieurs à la meilleure saison, soit 91-92, où furent récoltés plus de 150 animaux à fourrure (moyenne de 25 par terrain), dont une majorité de martres.

- *Villégiature sur les terres du domaine public*

La période 1997-1998 n'a pas été marquée par un accroissement important du nombre de nouvelles émissions de baux de villégiature sur le territoire d'étude.

Les informations recueillies auprès du MRN-T font état de 8 nouveaux baux au nord de la réserve faunique. Ces nouveaux villégiateurs se sont établis dans les secteurs suivants : rivière Tournestouc Nord-est, lac innomé près du lac Trouvé, lac à Monmon, lac Jacques (au nord du lac à la Pluie) et, enfin, lac à la Pluie.

Sur le territoire de la zec Matimek, les seules émissions se sont limitées aux endroits suivants : lac Manitowik, lac Tommy et lac Nakina; à chaque endroit, un seul nouveau chalet a été construit. Il est important de rappeler que le moratoire sur l'émission de baux de villégiature dans la zec avait été levé lors de l'élaboration du PRDV en 1996.

---

<sup>6</sup> Suivant des renseignements non vérifiés, la SÉPAQ estime que 20 nouveaux camps d'autochtones ont été construits au cours des dernières années dans la réserve faunique et à son pourtour immédiat.

<sup>7</sup> Source : Faune et Parcs Québec. Système des fourrures, Sommaire de la récolte.

- *Exploitation de la forêt*

En 1997 et 1998, les superficies coupées par Uniforêt ont presque été multipliées par dix au cours de la période couverte par l'étude. Ces interventions se sont surtout effectuées dans trois secteurs, à savoir :

- une première zone, située en partie dans le bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite et s'étendant du Petit lac du Nord jusqu'au lac Garemand,
- une seconde zone, située plus à l'ouest dans le bassin versant de la rivière Toulnostouc Nord-Est et s'étendant du lac du Nord-Est jusqu'au lac Jacques (à la hauteur du camp Caribou),
- une troisième zone, s'étendant le long du maître chemin reliant les camps forestiers du Nord et Caribou.

Par ailleurs, en prévision de ses activités forestières futures, Uniforêt a procédé au cours de cette période à la construction de plusieurs centaines de kilomètres de nouveaux chemins forestiers. Il est ainsi devenu possible d'accéder par voie terrestre aux lacs Garemand ou Trouvé, tous deux situés au-delà de la limite nord de la réserve faunique Port-Cartier – Sept-Îles.

- *Les visites industrielles au chantier SM-3*

Le chantier Sainte-Marguerite 3 est devenu au fil des ans une attraction tant pour les résidents que pour les touristes de passage dans la région de Duplessis.

Ouvert aux visiteurs durant une période de près de trois mois, le chantier accueille depuis 1996 un nombre grandissant de visiteurs. D'une durée de 3h30, la visite guidée permet notamment aux visiteurs d'accéder à la cavité souterraine devant accueillir la centrale et d'admirer le plus haut barrage en enrochement du Québec.

Les années 1997 et 1998 ont respectivement permis d'accueillir sur le site des travaux 2 754 et 5 548 visiteurs. Cette augmentation d'un peu plus du double du nombre des visiteurs au cours de la période couverte par l'étude suit une hausse de 73% déjà observée entre 1996 et 1997.

- *Les principales zones de fréquentation*

Les indications concernant la localisation des principales zones de fréquentation sur le territoire concerné par le projet SM-3 et les territoires adjacents à celui-ci proviennent des sources suivantes :

- les enregistrements à la guérite du km 64 de l'accès permanent,
- les rapports annuels de la zec Matimek,
- les rapports annuels de la réserve faunique Port-Cartier – Sept-Îles.

Dans la partie nord des territoires de la zec et de la réserve faunique, les principales destinations des utilisateurs allochtones en 1997-1998 sont les suivantes : lacs à Moi, à Toi, Hélène, Manitowik, Cacaoui, Petit lac Cacaoui, Grand lac du Nord et Petit lac du Nord. En territoire libre, au nord de la réserve faunique, le lac à la Pluie est le plus souvent mentionné par les utilisateurs s'enregistrant à la guérite du km 64. Il est pensable qu'une

telle information se veuille davantage une indication du secteur vers lequel se dirigent les utilisateurs en question puisque le lac à la Pluie est un plan d'eau de taille relativement restreinte.

Pour ce qui est des destinations situées au sud de la guérite d'Hydro-Québec, les informations recueillies auprès de la zec ne permettent pas d'identifier de destinations privilégiées par les utilisateurs allochtones exception faite du lac et de la rivière Hall qui, à eux seuls, comptent pour près de 70% des jours-pêche effectués dans la zec. En ce qui a trait à la chasse, la zec identifie le secteur Sainte-Marguerite (partie ouest de la zec) comme étant utilisée par environ 90% des chasseurs d'originaux.

#### *4.1.2.4 Les périodes d'utilisation*

L'analyse des données de circulation présentés à la sous-section 4.1.2.2 a permis de mettre en lumière un patron mensuel d'utilisation du territoire à l'étude.

En se basant sur le nombre de voyages-personne effectués en 1997, les mois où le territoire fut le plus souvent fréquenté par les utilisateurs allochtones ont respectivement été août, juin et septembre. En raison possiblement des travaux d'asphaltage de l'accès permanent, le mois de juillet 1997 a ainsi connu une fréquentation inférieure aux mois d'octobre, de mars et de mai ce qui est n'est pas conforme à un profil d'utilisation normal du territoire. À noter que durant la saison hivernale, le mois de mars a connu la fréquentation la plus importante doublant et triplant même le nombre de voyages-personne effectués durant certains des autres mois.

En 1998, la fréquentation du territoire s'est accrue dès le mois de mai atteignant des sommets en juillet et août pour retomber ensuite graduellement jusqu'au mois d'octobre. Encore une fois, le mois de mars est le mois le plus achalandé pendant la saison hivernale.

En comparant ces résultats avec ceux des suivis antérieurs, on constate que le retour au territoire s'effectue de plus en plus tôt dans l'année; ainsi, dès le moi de mai, on enregistre maintenant des niveaux d'affluence qui surpassent facilement ceux des mois d'été les plus achalandés auparavant. À noter, l'augmentation récurrente de la fréquentation au mois de mars de chaque année. Selon les informations recueillies, celle-ci serait en outre liée à la clémence de la température, à l'approche de la fin de l'hiver; les villégiateurs profiteraient notamment de cette période pour aller vérifier l'état de leur chalet.

### **4.1.3 Utilisation et fréquentation du territoire par les Montagnais au cours de la période 1997-1998**

#### *4.1.3.1 Les populations d'utilisateurs*

Les lots de piégeage compris dans la zone d'étude du suivi environnemental 1997-1998 se trouvent dans les bassins des rivières Sainte-Marguerite, aux Rochers et Tournoustouc. Ils sont détenus par des familles résidant dans les communautés de Uashat (lots 277, 278, 285, 298 et 302 ) et de Maliotenam (lots 296, 297 et 298).

L'utilisation de ces territoires répond à des motifs qui sont d'ordre économique ou récréatif. Elle a aussi une forte valeur culturelle, plusieurs informateurs spécifiant qu'ils fréquentent

leur territoire principalement dans le but de renouer avec leur culture, de conserver leur patrimoine familial et de le transmettre aux plus jeunes.

#### 4.1.3.2 La circulation et le transport

Pour se rendre sur le territoire, les Montagnais empruntent la route SM-3 et le chemin de la réserve faunique Port-Cartier - Sept-Îles. L'extension du réseau de chemins forestiers leur permet dorénavant de se rendre en véhicule jusqu'au Grand lac du Nord ainsi qu'aux lacs Trouvé et Garemand.

Pour des raisons de sécurité, Hydro-Québec doit exercer un contrôle des accès pendant la phase de construction. Un plan d'accès, établi en janvier 1998, autorisait les Montagnais dont les territoires se trouvent au nord de la guérite à passer au poste de contrôle sans préavis tout en étant accompagnés de personnes non inscrites<sup>8</sup>.

Les données du registre des entrées et sorties consignées à la guérite, au km 64 depuis 1996, confirment que les nouveaux accès ont favorisé une fréquentation accrue de la part des Montagnais. Elles permettent de dresser et de comparer le profil mensuel de la circulation des Montagnais sur la route SM-3 au cours des mois février à septembre pour les années 1996, 1997 et 1998 (tableau 4.3). À l'analyse de ce tableau, on constate que, pour les périodes considérées, le nombre total de voyages/personnes et de jours/personnes, qui était respectivement de 330 et de 163 en 1996, est passé à 943 et à 556 en 1997 et à 1200 et à 709 en 1998.

**Tableau 4.3 Répartition mensuelle de la fréquentation de la route SM-3 par les Montagnais. Février à septembre 1996, 1997 et 1998**

	voyages/personnes			jours/personnes			durée moyenne (jours)		
	96	97	98	96	97	98	96	97	98
Février	25	104	179	9	67	91	2,8	1,50	2,0
Mars	106	144	125	34	62	63	3,1	2,30	2,0
Avril	49	60	138	16	39	92	3,1	1,50	1,5
Mai	31	125	44	20	86	27	1,6	1,50	1,6
Juin	38	119	19	18	61	18	2,1	1,90	1,1
Juillet	8	36	69	8	26	46	1,0	1,40	1,5
Août	27	188	105	26	102	71	1,0	1,80	1,5
Septembre	46	167	521	32	113	301	1,4	1,50	1,7
<b>Total</b>	<b>330</b>	<b>943</b>	<b>1200</b>	<b>163</b>	<b>556</b>	<b>709</b>	<b>2,0</b>	<b>1,68</b>	<b>1,65</b>

Les relevés à la guérite indiquent aussi que les utilisateurs de la route sont plus mobiles que par le passé puisque pour les mêmes années, la valeur de la durée moyenne des séjours passe de 2,00 à 1,65. Cette réduction de la durée est attribuable à l'augmentation du nombre d'utilisateurs qui font de courtes excursions sur le territoire. Ceux-ci peuvent

<sup>8</sup> Depuis janvier 1999, l'enregistrement demeure obligatoire mais l'accès à la route d'Uniforêt, au kilomètre 77 de la route du campement SM-3, a été ouvert à l'ensemble de la communauté de Uashat mak Mani-Utenam.

désormais prendre la route SM-3 puis les chemins forestiers et revenir par le chemin de la réserve faunique (jusqu'à la fermeture de cette dernière qui n'est pas entretenue l'hiver).

Le nombre de personnes enregistrées à la guérite est de 231 personnes et représente une augmentation de 134 personnes (140 %) par rapport au nombre enregistré (97), lors du suivi précédent, pour la portion de la route au nord de la guérite. Il faut aussi souligner que la population totale d'utilisateurs qui se trouve à l'intérieur du territoire d'étude couvert par le présent suivi est plus élevée que ne le suggère le registre des entrées et sorties, puisqu'un certain nombre d'utilisateurs fréquentent uniquement des secteurs localisés au sud de la guérite ou le long de la route de Port-Cartier. En tenant compte de ces considérations, on peut évaluer que le nombre réel d'utilisateurs se situe entre 250 et 300.

Fait à mentionner, l'étude de suivi précédente laissait déjà entrevoir que l'utilisation du territoire allait s'intensifier dans des régions du territoire qui étaient auparavant difficiles d'accès et auxquelles on accédait uniquement par avion ou en motoneige l'hiver.

#### 4.1.3.3 *Les activités pratiquées sur le territoire*

##### L'exploitation des ressources fauniques

L'exploitation des ressources fauniques concerne en tout premier lieu la chasse au porc-épic et autres petits gibiers qui constituent les activités les plus populaires auprès des Montagnais dans la zone d'étude.

Pratiquée sur tous les lots concernés par la présente étude, cette forme d'exploitation des ressources fauniques prend une importance particulière le long de la route de la réserve faunique Port-Cartier - Sept-Îles, que les Montagnais fréquentent de façon soutenue l'automne. On compte 8 camps ou chalets et au moins 4 campements temporaires établis le long de cette route entre le mille 60, à la hauteur du lac Valilée, où il y a une concentration de 5 camps, et la rivière aux Rochers. Des Montagnais de la Basse-Côte-Nord fréquentent depuis quelques années aussi la route de Port-Cartier pour les mêmes raisons et pendant la même période. Trois de leurs campements ont été inventoriés le long de la route, entre le mille 80 et le mille 107, lors de la visite de terrain effectuée au cours de la présente étude.

À l'intérieur de la zone d'étude, des activités de piégeage ont par ailleurs été recensées au lac Garemand (277a), aux lacs Germain et Marceau (278), aux lacs au Chien et Coatibi (285), et au lac à Moi (286). Le nombre de piégeurs recensés (6) pour la zone d'étude en 1997-98 est plus élevé à celui (2) qui avait été identifié en 1996, lors du dernier suivi environnemental. Les principaux animaux piégés sont le castor et la martre. Les piégeurs constituent la catégorie d'utilisateurs qui exploitent le plus grand nombre d'espèces. En plus des animaux à fourrure, ils comptent, partiellement du moins, sur les autres ressources pour se nourrir : castor, lièvre, perdrix, porc-épic, caribou et parfois orignal. Le poisson, l'omble de fontaine principalement et le brochet, de même que la sauvagine peuvent compléter l'alimentation.

Les données compilées par le Service de la faune terrestre à Faune et Parcs Québec (tableau 4.4) indiquent que pour l'ensemble de la communauté, entre 1989-90 et 1998-99, le nombre de piégeurs ayant effectué une transaction varie de 3 à 18 et que le piégeage procure peu de revenus, le montant total annuel le plus élevé étant d'un peu plus de 12 000 \$ (en 1991-1992). Le nombre de piégeurs recensés (6) dans la zone d'étude en

1997-98 est supérieur à celui qui est relevé (3) par Faune et Parcs. Il laisse voir que pour l'ensemble du territoire de la communauté, qui inclut le bassin de la rivière Moisie où l'effort de piégeage est le plus important, la population de piégeurs est supérieure à celle qui est enregistrée lors de la vente de fourrures.

La pêche est la principale activité d'exploitation pendant l'été, saison au cours de laquelle on peut également retourner sur le territoire uniquement pour le visiter. L'omble de fontaine est l'espèce la plus exploitée au début et à la fin de l'été. L'espèce est pêchée au filet ou à la ligne.

**Tableau 4.4 Ventes de fourrures enregistrées entre 1989-90 et 1998-99**

	89-90	90-91	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96	96-97	97-98	98-99
Castor	73	22	19	14	13	18	1	4	23	
Loup				1		3	1			
Loutre	5	1	4	3	1		3			
Lynx	3		1	2		1				
Martre	87	39	189	76	36	178	58	138	11	8
Ours			1							
Rat musqué	5		1		1					
Renard	1	1	3			5	1	2		
Vison	40	2	12	7	3	1	4	1		2
Peaux (nb)	214	65	230	103	54	206	68	145	34	10
Revenus	8 038 \$	2 456 \$	12 076 \$	3 723 \$	2 547 \$	8 842 \$	3 139 \$	7 831 \$	1 218 \$	272 \$
Piégeurs	15	6	16	12	10	18	8	9	3	4

Source : Service de la faune terrestre, Faune et Parcs Québec, 1999.

#### Campements et camps permanents

Tous les lots de piégeage de la zone d'étude sont présentement occupés. On trouve des chalets ou des tentes sur chacun d'entre eux. On compte actuellement plus de 59 camps permanents qui se répartissent dans une trentaine d'emplacements. Le nombre de camps permanents sur les portions des zones d'étude qui sont communes aux suivis 1996 et 1998 est passé de 25 à 40, une augmentation de 60 % (tableau 4.5).

**Tableau 4.5 Nombre de camps sur le territoire commun aux zones d'étude des suivis environnementaux 1995-96 et 1997-98**

Territoire/lot	Suivi 1995-96	Suivi 1997-98
277a	-	1
278	4	7
285	1	6
286	-	3
298	1	3
302	5	6
Réservoir SM-2	14	16
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>40</b>

La présence des nouveaux accès mis en place par la compagnie forestière a favorisé la répartition des camps permanents sur le territoire. La majorité sont construits le long des voies d'accès et des chemins forestiers, ou sont facilement accessibles à partir d'une voie terrestre. On trouve maintenant des camps dans des secteurs qui n'avaient pas été occupés depuis plusieurs années tels par exemple les lacs à Moi, Garemand et Houdan.

La construction de la plupart des nouveaux camps a été financée par le Fonds Innu Aitun créé dans le cadre de l'Entente Uashat mak Mani-Utenam conclue avec Hydro-Québec au début du projet Sainte-Marguerite-3.

#### 4.1.3.4 Les périodes d'utilisation

L'utilisation du territoire, tributaire du cycle d'exploitation des ressources fauniques, se répartit sur toute l'année, l'hiver étant marqué par une diminution de la fréquentation. La période de plus grande activité s'étend de la fin août jusqu'à la fin octobre.

Le piégeage débute, quant à lui, au mois d'octobre et se poursuit jusqu'en décembre. Il se pratique de nouveau, mais de façon moins soutenue, au printemps.

## 4.2 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

### 4.2.1 Planification régionale de l'aménagement et du développement

La municipalité régionale de comté (MRC) de Sept-Rivières est responsable de la planification territoriale à l'échelle régionale. Le schéma d'aménagement actuel de la MRC de Sept-Rivières est en vigueur depuis 1988.

Le processus devant conduire à sa révision est en marche depuis quelques années déjà. Dans le cadre de cet exercice, la MRC a adopté un *Document sur les objets de la révision* (DOR) le 11 juin 1996. Aucun objet de révision n'y est prévu pour le territoire concerné par le projet SM-3.

Par contre, certains objets de révision plus généraux concernent les points suivants :

- l'ouverture de la route SM-3 et la circulation routière (notamment le transport du bois),
- le développement récréo-touristique des Monts Groulx,
- le développement (planification et gestion) de la villégiature dans les territoires non-organisés, notamment celui du Lac-Walker (NO).

Le Projet de schéma d'aménagement révisé (PSAR-1) est actuellement en cours d'élaboration; la MRC vise la publication de celui-ci au printemps 2000. À ce jour, la MRC n'a pas déterminé d'orientations ou de modalités particulières de développement<sup>9</sup> pour les secteurs accessibles par routes, les secteurs éventuellement accessibles via le réservoir ou encore la portion du territoire se trouvant en rive gauche de la rivière Sainte-Marguerite. Pour l'instant, la MRC n'a pas non plus envisagé un zonage " récréo-touristique " des abords du réservoir SM-3 bien que consciente de l'attrait que celui-ci pourrait éventuellement avoir sur les villégiateurs.

Enfin, notons que les élus régionaux font des représentations en faveur de l'établissement d'un lien routier vers le Relais Gabriel (route 389) via l'accès permanent à SM-3 et le réseau de chemins forestiers d'Uniforêt. En février 1998, certains acteurs économiques et politiques de la région de Sept-Îles – Port-Cartier transmettaient une proposition à cet effet à Hydro-Québec, identifié comme étant un bailleur de fonds potentiel du projet. La contribution d'Hydro-Québec à la réalisation de la Bretelle Relais Gabriel se posait alors comme une condition de la région pour donner son accord à un éventuel détournement des rivières Carheil et aux Pékans<sup>10</sup>.

L'existence d'un tel lien permettrait de raccourcir de façon importante la durée du trajet Sept-Îles – Fermont, lesquels doivent actuellement se faire via Baie-Comeau. Cette hypothèse sourit d'autant plus aux intervenants de la MRC de Sept-Rivières que l'on craint la fermeture éventuelle au public du lien de la Compagnie ferroviaire Québec, Côte-Nord & Labrador (QNS & L) entre Sept-Îles et Wabush - Labrador City. Une telle fermeture aurait des incidences négatives pour les commerçants de Sept-Îles qui maintiennent plusieurs relations d'affaires avec Fermont. Un lien routier plus direct avec Fermont est perçu – du moins localement - comme pouvant pallier un tel impact négatif.

Les MRC limitrophes de Manicouagan et de Caniapiscau ne se seraient pas montrées favorables au projet alors qu'Hydro-Québec aurait déjà fait savoir qu'elle ne percevait pas l'intérêt d'un tel projet pour l'entreprise puisque cet accès ne serait pas requis pour la réalisation des travaux sur les rivières Carheil et aux Pékans.

<sup>9</sup> Le territoire est en quasi-totalité sous gestion publique. Différents acteurs influencent son développement : Hydro-Québec, le ministère des Ressources naturelles (villégiature, aménagement et exploitation de la forêt, développement minier), Faune et Parcs (FAPAQ), la zec Matimek et la SÉPAQ (développement faunique), etc. Il y a aussi la présence des Montagnais. Tous ces intervenants jouent des rôles sectoriels dans le développement du territoire. La MRC, à l'intérieur de son mandat d'aménager le territoire, doit tenir compte de la présence de ces différents intervenants dans ses décisions concernant le développement du territoire (comm. pers. Philippe Gagnon, aménagiste).

<sup>10</sup> Source : Le Soleil, édition du 14 avril 1998.

## 4.2.2 Développement de la villégiature sur les terres du domaine public

La planification du développement de la villégiature sur les terres du domaine public est la responsabilité du secteur Territoire du ministère des Ressources naturelles (MRN-T). La pierre d'assise de cet exercice est le Plan régional de développement de la villégiature (PRDV).

Le PRDV – Côte-Nord a été révisé en mai 1998; à cette occasion, plusieurs nouveaux lacs ont été “ ouverts à la villégiature ”, dont un certain nombre localisés dans les limites de la zec Matimek<sup>11</sup>, à savoir les lacs des Îles, Hingan, Malfait, Eden, Soulard, Ovide, Valin, Nakina, Manitowik, Ladougas et Tommy.

La majeure partie du territoire de la MRC de Sept-Rivières constitue un “ territoire de gestion 4 ”, c'est-à-dire que l'émission de nouveaux baux de villégiature y est possible; l'examen des demandes se fait au cas par cas suivant les critères habituels du ministère. Sur ce territoire, le MRN-T privilégie la villégiature dispersée et limite le nombre de chalet par plan d'eau.

Les opinions recueillies tant auprès de la MRC que du MRN-T sont à l'effet que la villégiature forestière connaît en ce moment une certaine saturation. Toutefois, l'ouverture du territoire (accès permanent à SM-3, chemins forestiers d'Uniforêt) a entraîné une augmentation de la demande de baux de villégiature au nord de la Réserve faunique (secteur du lac à la Pluie). Les représentants du ministère pensent que cette zone devrait connaître un certain “ boom ” au cours des 2 à 3 prochaines années.

Il devrait en être de même pour les zones adjacentes au réservoir SM-3. L'implantation de chalets en bordure du réservoir devrait entre autres permettre d'accéder plus facilement à plusieurs petits lacs localisés à sa périphérie et qui ont été jusqu'à ce jour, du fait de leur éloignement, pratiquement inexploités. À titre d'exemple, en 1999, deux nouveaux baux ont été émis dans le bassin de la rivière Sainte-Marguerite et en bordure du futur réservoir SM-3. Ceux-ci sont localisés aux endroits suivants : le long de la rivière Jean-Pierre et dans le secteur de l'embouchure de la rivière de la Montagne blanche. Malgré l'intervention prochaine d'Uniforêt dans ce secteur, le ministère n'anticipe toutefois pas une forte demande pour la partie est du bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite, sauf en bordure du réservoir SM-3 où les demandes se concentreraient pour l'instant.

## 4.2.3 Planification de l'exploitation commerciale des ressources fauniques

Dans la zone d'étude, la planification de l'exploitation commerciale des ressources fauniques est essentiellement la responsabilité de trois gestionnaires, à savoir : le Service d'aménagement et d'exploitation de la faune (SAEF) de la société de la Faune et des Parcs du Québec (FAPAQ), la zec Matimek et la SÉPAQ (réserve faunique Port-Cartier – Sept-Îles). Les principales interventions prévues par chacun de ces gestionnaires sont présentées ci-après.

---

<sup>11</sup> Les gestionnaires de la Zec Matimek ont fait à cet égard des demandes d'ajouts qui n'ont pas toutes été acceptées par le MRN-T. Ces demandes concernaient notamment les lacs à Toi, à Moi et Hélène.

#### 4.2.3.1 Société de la Faune et des Parcs du Québec (FAPAQ)

Le Plan de développement de la pourvoirie pour la Côte-Nord considère le territoire d'étude comme une zone " D "; une telle zone est considérée comme sous-exploitée. À la demande, la FAPAQ peut y octroyer des permis d'exploitation de pourvoiries sans droits exclusifs.

Par ailleurs, le Plan identifie également dans les limites du bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite ou sur des territoires adjacents à celui-ci des " aires propices au développement de la pourvoirie " avec droits exclusifs (carte 2). La délimitation de ces " aires " a été modifiée en 1998. Les aires concernées sont l'aire B-4 (252 km<sup>2</sup> autour du lac Fouquet) et l'aire B-4.1 (460 km<sup>2</sup> autour des lacs Boudart et Corbières). Une troisième aire pourrait éventuellement présenter de l'intérêt; celle-ci, centrée sur le lac Fontarabie, se situe toutefois dans le bassin versant de la rivière Moisie.

Les limites des aires propices ont d'abord été dessinées en 1990; en 1997, les superficies concernées ont été revues à la baisse pour répondre en outre aux commentaires formulés par le MRN-T en regard du potentiel de développement de la villégiature sur certains des plans d'eau inclus dans ces aires. À ce jour, aucune demande n'a été formulée pour obtenir les droits d'exploitation de l'une ou l'autre de ces territoires; les dates probables des appels d'offre pour chacune de ces aires ne sont pas encore connues.

#### 4.2.3.2 Zec Matimek

Les interventions prévues par la zec Matimek au cours des prochaines années sont consignées dans un document intitulé " Plan de gestion ". Le plan actuellement en vigueur porte sur une période de trois ans s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 1999 au 31 mars 2002. Ce plan se veut un outil de travail qui vise principalement à aider les administrateurs de la zec à définir les buts à poursuivre et à identifier les actions qui doivent être entreprises afin de les atteindre<sup>12</sup>.

Les interventions planifiées sont regroupées sous divers thèmes : utilisation de la faune, hébergement, services offerts, potentiel de récolte, contrôle de l'exploitation de la faune, suivi de l'exploitation, amélioration des ressources fauniques, amélioration des habitats et conservation des habitats.

Pour les fins du présent mandat, seules les actions ayant une incidence directe ou indirecte sur l'utilisation du territoire ont été retenues. Ces actions sont les suivantes :

- ouverture de routes et de sentiers et aménagement de stationnements permettant une meilleure accessibilité aux plans d'eau d'intérêt dont les lacs Cacaoui et Catista;
- mise en place d'une structure de contrôle (guérite, bâtiment d'accueil) dans le secteur des lacs à Toi, à Moi, Hélène et Cacaoui afin d'assurer un suivi efficace de l'exploitation de la ressource faunique;

<sup>12</sup> Ce plan demeure sujet à changements. Il peut être bonifié, en tout temps, par les membres du conseil d'administration et ce, en fonction des besoins de la clientèle, des demandes des autres utilisateurs du territoire, de la législation gouvernementale et des préoccupations environnementales du milieu.

- aménagement de sites de camping semi-aménagés aux abords de la rivière Sainte-Marguerite (endroit non-précisé) et autres plans d'eau, dont le lac à Toi;
- aménagement d'une structure permanente permettant le maintien du niveau du lac Gauthier (abaissé à la suite de la mise en place, par Hydro-Québec, de ponceaux au km 10,5 de l'accès permanent à SM-3). Un niveau d'eau plus élevé permettrait aux utilisateurs de naviguer dans ce secteur;
- aménagement d'un sentier pédestre le long de la décharge du lac des Îles afin de rendre la chute accessible aux randonneurs.

#### 4.2.3.3 SÉPAQ (réserve faunique Port-Cartier – Sept-Îles)

Les informations recueillies lors de l'entrevue avec le directeur de la réserve faunique ne font état d'aucune planification particulière à court terme.

#### 4.2.4 Planification de l'exploitation forestière

Dans la cas de l'exploitation de la forêt, la planification des activités s'effectue de façon conjointe. Le ministère des Ressources naturelles, secteur Forêts, et les bénéficiaires<sup>13</sup> de CAAF doivent en effet se mettre d'accord sur le rythme d'exploitation des volumes de bois qui sont attribués. Plusieurs documents traduisent de façon concrète les efforts de planification des différents acteurs du domaine forestier; ces documents<sup>14</sup> sont décrits ci-après :

- Le *Plan général d'aménagement de la forêt* (PGAF). Un " Plan général " d'exploitation forestière couvrant la période 1999-2024 a été soumis il y a quelque temps au MRN par les trois bénéficiaires de l'aire commune 94-20; le ministère doit émettre sous peu son avis de recevabilité et enclencher par la suite le processus de consultation. Sur la base des informations actuellement contenues dans ce plan, Uniforêt devrait poursuivre son exploitation forestière comme suit :
  - à l'ouest du réservoir SM-3, entre les deux secteurs actuellement exploités et ensuite vers le nord dans le bassin de la rivière Toulnostouc Nord-Est (carte 2),
  - à l'est du réservoir SM-3, l'exploitation forestière d'Uniforêt devrait s'amorcer à la hauteur du barrage SM-3, vers 2003-2004. Uniforêt devrait ensuite poursuivre son exploitation forestière vers le Grand lac Germain, au cours de la période quinquennale 2010-2015.
- Le *Plan quinquennal d'aménagement de la forêt* (PQAF). Le " Plan quinquennal " actuel a fait l'objet d'une consultation publique. Il couvre la période s'étendant jusqu'au 1er avril 2004. Ce plan prévoit l'exploitation conjointe des secteurs Caribou et du Nord. En

<sup>13</sup> L'aire commune 94-20, laquelle comprend le territoire concerné par le projet SM-3, est partagée entre Uniforêt et Nord Bois Inc. On y compte également la présence de la Scierie Baie-Trinité; cette dernière n'intervient cependant que dans la partie Sud de l'aire commune c'est-à-dire hors de la zone d'étude du présent suivi.

<sup>14</sup> En sus du " Plan général " et du " Plan quinquennal ", il importe de mentionner également l'existence de " Plans annuels d'opération " qui permettent au MRN d'émettre les permis de coupe et de plantation nécessaires.

2003-2004, l'exploitation forestière d'Uniforêt devrait notamment concerner la rive est de la rivière Sainte-Marguerite, à la hauteur du barrage SM-3.

Il faut également mentionner que certains travaux effectués par Uniforêt au cours de la prochaine année devraient amener le désenclavement des lacs Hingan et Curot localisés dans le secteur sud-est de la ZEC. Cela ne présenterait toutefois pas un grand intérêt pour la zec car ces lacs ont un potentiel de pêche limité.

Rappelons qu'il s'agit là d'une planification générale et qu'il y a de fortes probabilités que les orientations puissent être modifiées ou ajustées dans les années à venir.

#### **4.2.5 Exploration et exploitation minière**

Selon les informations recueillies auprès du représentant du MRN, secteur Mines, aucune campagne de relevés n'est prévue par le ministère sur le territoire d'étude. Les activités de prospection privées, localisées pour l'instant dans le secteur du Grand lac du Nord, devraient se poursuivre au cours des prochaines années, au rythme de l'extension du réseau de chemins forestiers d'Uniforêt.

À noter que les travaux de construction de la route SM-3 ont mis en évidence une petite zone minéralisée au km 63,5; un prospecteur fait actuellement les démarches requises pour le jalonnement de cette zone. La mise en exploitation de ce gisement pourrait avoir des conséquences que l'on ne peut préciser, à ce moment-ci, sur l'utilisation des territoires limitrophes.

### **4.3 ENJEUX DU PROJET**

#### **4.3.1 L'ouverture du territoire**

De tous les enjeux ayant marqué la période 1997-1998 et de ceux susceptibles d'être mis en lumière au cours des prochaines années voire même des prochaines décennies, l'ouverture du territoire occupe le premier rang.

En effet, contrairement à d'autres secteurs de la Côte-Nord (notamment l'arrière-pays de Baie-Comeau ou encore celui de Forestville), la région de Sept-Îles – Port-Cartier comptait, avant la réalisation du projet SM-3, peu de routes de pénétration. Avec la construction de l'accès permanent à SM-3 puis la construction d'un réseau de chemins forestiers passablement ramifié au nord de la zec Matimek et de la réserve faunique Port-Cartier – Sept-Îles, l'ouverture du territoire est passé d'un stade théorique à celui de la pratique. Plus encore, il est maintenant possible d'entrer via la route SM-3 pour rejoindre le territoire de la réserve faunique puis de ressortir par Port-Cartier, ou vice versa.

L'enjeu véritable ici est l'accession, par voie terrestre, à des territoires auparavant inaccessibles ou accessibles seulement par voie aérienne (notamment sur la rive est de la Sainte-Marguerite). L'attrait de ces territoires jusqu'ici intouchés ou peu fréquentés serait actuellement en croissance; les utilisateurs y entrevoient notamment de belles opportunités tant en matière d'exploitation des ressources fauniques (pour la pêche particulièrement) qu'à des fins d'établissement en villégiature dispersée. À cela s'ajoute, par ailleurs, l'éventualité prochaine de la navigation sur le réservoir SM-3 qui semble également présenter un certain attrait pour une partie de la population locale et régionale.

## 4.3.2 L'utilisation du territoire et de ses ressources

### 4.3.2.1 La villégiature

L'ouverture du territoire – via l'accès permanent à l'aménagement hydroélectrique SM-3 et le réseau de chemins d'Uniforêt - a entraîné une augmentation peu significative de la demande de baux de villégiature, laquelle s'est concentrée au nord de la réserve faunique, notamment dans le secteur du lac à la Pluie. On pense que l'intérêt des utilisateurs locaux et régionaux pour cette zone devrait connaître un certain regain de popularité au cours des deux à trois prochaines années.

Selon les hypothèses formulées par le MRN-T, il devrait en être de même pour les territoires situés aux abords du réservoir SM-3. Dans ce cas, l'intérêt des utilisateurs ne se porterait pas nécessairement sur le réservoir lui-même mais plutôt sur les petits lacs situés en périphérie de celui-ci et qui ont été, jusqu'à ce jour, pratiquement inexploités.

Pour l'instant, il n'est pas anticipé qu'il y aura une forte demande pour les territoires situés à l'est de la rivière Sainte-Marguerite. Toutefois, suivant l'avis d'observateurs intéressés par le phénomène, il faudra attendre de voir la progression d'Uniforêt en direction du Grand lac Germain pour pouvoir mesurer l'incidence réelle de l'ouverture du territoire sur le développement de la villégiature à cet endroit.

### 4.3.2.2 L'exploitation forestière

Depuis 1996, les opérations forestières ont progressé d'est en ouest, depuis le réservoir SM-3 vers le Grand lac du Nord pour se déployer à l'ouest du lac, dans le bassin de la rivière Gravel et vers le nord, en direction du lac Gamache. Actuellement, on retrouve des aires de coupe tout autour du Grand lac du Nord, au nord-est du Petit lac du Nord, à l'est du Petit lac Garemand, au sud-est du lac Garemand, à l'est du lac Trouvé et le long de la rivière Toulnostouc Nord-Est entre le Mille 80 et le Mille 123. Les prévisions de coupe montrent que ce qui reste du lot 285 ainsi que le nord des lots 297 et 296 pourraient être bûchés d'ici 2014-2019.

Les opérations forestières devraient traverser à l'est du réservoir SM-3 pour atteindre le lac Dollard, en 1999-2004, et monter vers la Ouapetec en 2004-2009. Selon les plans quinquennaux ultérieurs, les chemins forestiers pourraient donner accès au Grand lac Germain entre 2019 et 2024.

Le seul véritable enjeu pour les exploitants forestiers actifs sur le territoire à l'étude réside sans aucun doute dans le maintien de relations harmonieuses avec les divers groupes d'utilisateurs tant allochtones que montagnais. Les renseignements recueillis auprès d'utilisateurs ou de gestionnaires démontrent clairement que l'envergure et la rapidité des interventions forestières ne sont pas sans créer d'appréhensions. Celles-ci réfèrent à la qualité générale de l'exploitation des ressources fauniques (pêche, chasse et piégeage). La description faite dans les pages précédentes des travaux réalisés récemment et dans un avenir prochain par Uniforêt donne un aperçu de l'ampleur des impacts escomptés.

Le tableau 4.6 illustre les interactions entre les aménagements récents réalisés sur le territoire par la communauté montagnaise et les aires déjà coupées par Uniforêt ou qui le seront à court terme.

**Tableau 4.6 Aménagements récents et coupe forestière**

Plan d'eau	Aménagement	Aire de coupe
Lac Garemand (lot 277a)	2 sentiers de motoneige (S) du lac Garemand au lac Trouvé	99-00
	du lac Garemand au lac Houdan	99-00
Grand lac du Nord (lot 285)	1 campement temporaire	97-98 / 00-03
Petit lac du Nord (lot 285)	1 camp de trappe (S)	96-97
Lac au Chien (lot 285)	1 camp de trappe (S)	01-02
	1 campement temporaire	99-00
	2 aires de piégeage au nord du lac au sud du lac	
Lac Arthur (lac Mitaine) (lot 285)	1 camp communautaire (S)	01-02

(S) Aménagement réalisé dans le cadre de programmes administrés par SOTRAC (Sainte-Marguerite).

Lors des entrevues, les informateurs montagnais concernés ont indiqué qu'ils savaient qu'il y aurait déboisement dans le futur réservoir et que cette activité était couverte par l'entente conclue avec Hydro-Québec. Cependant, ils ignoraient que d'autres opérations forestières auraient lieu qu'elles s'étaleraient sur d'aussi vastes superficies du territoire.

#### 4.3.2.3 L'exploitation des ressources fauniques

Les années 1997 et 1998 ont été relativement favorables à l'exploitation des ressources fauniques, en particulier dans le cas de la pêche sportive. En effet, de nombreux travaux d'amélioration du potentiel halieutique de certains plans d'eau et l'ajout d'équipements destinés à les mettre en valeur ont été entrepris et complétés au cours de cette période.

Pendant les prochaines années, l'enjeu pour les gestionnaires des principaux territoires fauniques de la zone d'étude sera de poursuivre la mise en valeur amorcée. À court terme, la conclusion d'ententes d'une année entre Hydro-Québec et la zec Matimek jusqu'en 2001 pourrait permettre d'assurer une suite aux interventions effectuées précédemment et ainsi garantir pour un temps l'amélioration du potentiel du milieu. On peut, par ailleurs, présumer que l'arrivée de la SÉPAQ comme gestionnaire de la réserve faunique Port-Cartier – Sept-Îles pourrait s'accompagner de mesures visant à tirer profit d'un nouvel engouement pour le territoire et de l'accessibilité accrue à la partie nord de la réserve. Dans un cas comme dans l'autre, les informations recueillies jusqu'à maintenant ne font état d'aucun engagement en ce sens pour le long terme.

On notera d'ailleurs que les aménagements réalisés récemment dans les parties nord de la réserve faunique et de la zec n'ont pas entraîné d'augmentation significative de la fréquentation de l'un et l'autre de ces territoires. Un tel phénomène s'explique peut-être par la nouvelle concurrence offerte par les territoires libres maintenant accessibles. Dans ce contexte, les gestionnaires concernés entendent probablement confirmer le succès de leurs plus récentes interventions avant de s'engager dans d'autres aménagements favorisant l'exploitation des ressources fauniques.

### 4.3.3 Le partage du territoire

La mise en place du projet SM-3 a entraîné la présence de deux nouveaux intervenants sur le territoire, en l'occurrence Hydro-Québec et Uniforêt, ainsi qu'une augmentation générale de la fréquentation. Cette occupation accrue du milieu entraîne une nouvelle dynamique dans le partage du territoire, entre les communautés autochtones et allochtones d'une part, et au sein même des communautés d'autre part.

#### 4.3.3.1 Le partage autochtones/allochtones

La perception des allochtones et des Montagnais est que la présence de l'autre communauté est plus importante qu'antérieurement. Les uns et les autres estiment que cette situation pose le problème du partage de l'utilisation des ressources. Dans l'un et l'autre cas, on semble souhaiter l'établissement d'accords quant à l'occupation du territoire. Force est d'admettre cependant que les interactions entre chaque communauté demeurent pour l'instant opportunistes et n'ont pas conduit à l'établissement de conventions très nettes quant à l'utilisation des différentes ressources.

Chez les uns et les autres, on demeure généralement prudent et discret quant à cette problématique du partage du territoire. Certaines appréhensions ont toutefois été relevées.

Au sein de la communauté montagnaise, on considère ainsi que l'augmentation du nombre de chemins forestiers favorise l'accroissement des activités de chasse et de pêche par les allochtones, ce qui réduit d'autant le contrôle des titulaires sur leurs lots de piégeage déjà affectés par la coupe forestière. On souligne aussi que la venue des utilisateurs allochtones peut donner lieu à l'établissement de nouveaux chalets et à la revendication de l'utilisation exclusive des espaces attenants. Cette présence accrue des allochtones pose aussi le problème de la pratique simultanée d'activités par les deux groupes d'utilisateurs : la chasse à l'original par les allochtones et la chasse au petit gibier par les autochtones.

Notons que les études de suivi réalisées, à ce jour, dans le cadre du projet SM-3 montrent aussi que le partage du territoire et la réciprocité entre autochtones et allochtones sont possibles. Les cas documentés (ex : Grand lac Germain) renvoient, cependant, à des situations où l'accès aux territoires concernés est limité pour les deux groupes d'utilisateurs et où les autochtones ont pu conserver le droit d'exercer leurs activités traditionnelles comme ils l'entendent.

Chez les allochtones, on constate l'occupation de plus en plus permanente du territoire par la communauté montagnaise avec une certaine fatalité. Cette occupation est le résultat du meilleur accès au territoire offert par la route SM-3 et les chemins forestiers, mais aussi des interventions favorisées par le Fonds Innu Aitun et le Fonds des travaux remédiateurs (notamment la construction de camps de trappe et l'aménagement d'une piste de motoneige). Les gestionnaires allochtones rencontrés dans le cadre de la présente étude ont affirmé unanimement que le territoire pourrait, sans problème majeur, faire l'objet d'une utilisation partagée. On déplore cependant la difficulté d'établir des ententes formelles sur ce sujet avec les gestionnaires montagnais. De ce fait, quelques petits problèmes d'occupation compétitive du territoire se posent à l'occasion sur le terrain et doivent être réglés (ou subis) au cas par cas.

#### 4.3.3.2 *Le partage entre allochtones*

Quatre utilisateurs principaux se partagent actuellement le territoire à l'étude : la zec Matimek, la réserve faunique de Port-Cartier – Sept-Îles, la société forestière Uniforêt et Hydro-Québec. Bien que les intérêts des uns et des autres ne soient pas toujours compatibles, les mécanismes d'échanges entre chaque partie sont efficaces. Ils conduisent généralement à la résolution des conflits potentiels, et dans plusieurs cas, à la mise en place d'actions conjointes.

Les échanges avec ces gestionnaires ont permis de mettre en relief une certaine rivalité entre la ZEC et la réserve faunique. Cette rivalité se situe néanmoins à l'enseigne de la saine compétition et vise l'attraction d'une même clientèle de pêcheurs sollicités par des lacs adjacents (Grand lac et Petit lac du Nord dans la réserve versus lacs à Toi, à Moi, Hélène, Cacaoui dans la zec). Il est à prévoir qu'une telle compétition se transmettra éventuellement à l'utilisation du réservoir SM-3. L'une et l'autre organisation manifestent de l'intérêt pour l'exploitation du réservoir sans pour autant avoir une planification très nette sur le sujet. Ce sujet s'inscrira par ailleurs dans la re-définition des limites entre la zec et la réserve à la hauteur du réservoir.

Il semble enfin que bon nombre d'utilisateurs des territoires libres au nord de la réserve faunique de Port-Cartier – Sept-Îles contestent l'obligation qu'ils ont de payer des droits de passage à la zec Matimek. Plusieurs jugent inacceptable de verser un tel montant à la zec alors que le coût de construction de cette route a été défrayé par Hydro-Québec qui en assure d'ailleurs l'entretien et la surveillance en ce moment.

#### 4.3.3.3 *Le partage entre utilisateurs montagnais*

Au sein de la communauté montagnaise, les familles qui détiennent les lots de piégeage peuvent exercer un contrôle sur l'établissement des camps et sur l'exploitation des animaux à fourrure. Le gibier et le poisson peuvent cependant être exploités à des fins alimentaires pour lesquelles il n'y a pas et il n'y a jamais eu d'exclusivité. Considérant l'augmentation de la fréquentation du territoire par la communauté autochtone, les titulaires de lots de piégeage s'attendent à devoir partager ces ressources avec les autres membres de la communauté.

Plusieurs informateurs ont signalé que des membres de la communauté font une chasse opportuniste au petit gibier sur les chemins forestiers du territoire d'étude. La situation qui s'instaure dans ces secteurs peut se comparer à celle qu'on retrouve le long de la route de Port-Cartier; ainsi, à l'intérieur de la réserve faunique et à l'extérieur de celle-ci jusqu'au lieu dit " mille 125 " se pratique une exploitation communautaire et saisonnière des ressources fauniques orientée principalement sur la chasse au petit gibier.

#### 4.3.4 **Les préoccupations exprimées par certains utilisateurs<sup>15</sup> et gestionnaires du territoire**

Les préoccupations exprimées ci-après par certains utilisateurs et gestionnaires du territoire ont été recueillies lors d'entrevues individuelles; sans représenter l'avis de

<sup>15</sup> L'étude de suivi de l'utilisation du territoire réalisée en 1999 ne s'est pas appuyée, en ce qui concerne les utilisateurs allochtones, sur une enquête permettant d'apprendre quels étaient maintenant les impacts appréhendés ainsi que les mesures d'atténuation souhaitées.

l'ensemble de la population locale, ces préoccupations n'en évoquent pas moins des irritants potentiels susceptibles de regrouper un foule d'adhérents.

#### 4.3.4.1 Membres de la zec Matimek<sup>16</sup>

Il est ressorti des entrevues réalisées dans le cadre du suivi des impacts sociaux (Vincent Roquet et associés, 1999) que les répondants n'avaient pas remarqué d'inconvénients majeurs aux activités de villégiature sur le territoire de la zec à la suite du projet SM-3. Le nombre de membres de la zec n'a pas changé, mais le nouveau plan d'eau créé par le réservoir du barrage et l'amélioration de l'accès au territoire par suite de la construction de la route, pourraient attirer de nouveaux membres dans un futur proche.

Les mesures d'atténuation prévues par l'Entente entre Hydro-Québec et la zec ont été jugées satisfaisantes par les répondants, la plus appréciée d'entre elles étant la construction d'une rampe de mise à l'eau en rive droite sur la partie amont du réservoir SM-2. Ceux-ci auraient toutefois apprécié obtenir la collaboration d'Hydro-Québec pour le recensement des prises faites par les travailleurs du chantier.

Si l'utilisation du territoire par les travailleurs préoccupe peu les répondants, certains sont toutefois inquiets de l'utilisation du territoire par les Montagnais. En effet, en raison des indemnités prévues par leur Entente avec Hydro-Québec, les utilisateurs montagnais sont de plus en plus nombreux à fréquenter la partie nord de la zec et les répondants craignent des conflits potentiels avec eux. La préoccupation majeure des répondants semble toutefois être le niveau de l'eau du réservoir et incidemment la qualité de la glace en hiver. Ils notent aussi que la construction de la ligne de transport d'énergie jusqu'au poste Arnaud va perturber la chasse et que les activités de coupe d'Uniforêt pourraient avoir un effet négatif sur la pêche.

En résumé, les répondants sont généralement satisfaits de l'Entente entre Hydro-Québec et la zec et peu d'effets négatifs ont été ressentis pendant la période 1997-1998.

#### 4.3.4.2 Détenteurs de baux de villégiature indemnisés antérieurement par Hydro-Québec

Dans la majeure partie des cas, les personnes interrogées se sont montrées satisfaites des procédures d'indemnisation mises sur pied par Hydro-Québec et des montants reçus lors de l'acquisition de leurs camps ou chalets. En dépit de cela, ils expriment toutefois l'opinion que les indemnisations reçues ne couvriront probablement pas tous les frais de relocalisation de leurs installations ailleurs sur le territoire.

De plus, pour la majorité d'entre eux, la procédure d'indemnisation s'est traduite par un changement dans leurs activités de villégiature et par une perte de jouissance du territoire au cours de la période d'étude.

Pour des causes diverses, qui ne sont pas toutes imputables au projet SM-3 (comme, par exemple, l'âge des répondants), certains d'entre eux ne sont plus intéressés à utiliser le territoire. Notons aussi que ceux qui utilisaient leur camp principalement pour la chasse, ne

---

<sup>16</sup> Il importe ici de rappeler au lecteur que, dans le cas des entrevues sur la Zec, le nombre limité d'informateurs ne permet pas de conclure que cette enquête est statistiquement représentative

désirent pas continuer cette activité sur le territoire du projet car les travaux du chantier et le dérangement qu'a subi le milieu le rendent peu propice à cette activité.

Ceux qui voulaient relocaliser leur camp à proximité de leur site, ont eu de la difficulté à trouver des endroits aussi intéressants que ceux qu'ils quittaient, en raison des choix limités offerts par le ministère des Ressources naturelles (secteur Territoire).

Malgré les changements majeurs que le projet occasionne pour ces répondants et la perte d'une certaine qualité de vie, la plupart d'entre eux se sont dit favorables au projet SM-3 en raison des retombées économiques qu'il crée dans la région. Ils perçoivent donc le bris de leur bail et le rachat de leurs camps ou chalets comme un mal nécessaire.

#### 4.3.4.3 Gestionnaires du territoire

Lors des entrevues réalisées avec les principaux gestionnaires du territoire, un certain nombre de préoccupations ont été évoquées. Parmi celles-ci, il importe de rappeler celles qui ont été énoncées par le représentant de la zec Matimek et par le représentant de la SÉPAQ, gestionnaire de la réserve faunique Port-Cartier – Sept-Îles.

Les principales préoccupations des gestionnaires de la zec portent notamment sur les opérations forestières conduites par Uniforêt, sur l'implantation de camps et l'utilisation du territoire par les Montagnais. Dans un cas comme dans l'autre, les représentants de la zec se sentent relativement démunis et difficilement en mesure de « protéger le territoire » pour lequel ils assurent la gestion. Si les relations avec Uniforêt s'améliorent avec le temps, il en est autrement de celles avec les représentants de la communauté montagnaise; bien que ceux-ci aient été sollicités pour convenir d'une certaine harmonisation concernant l'implantation des camps autochtones, la demande de la zec est demeurée sans réponse. L'utilisation du territoire par les Montagnais constitue l'autre sujet de préoccupation pour la zec; dans ce cas, les inquiétudes du gestionnaire portent plus spécifiquement sur les activités de certains utilisateurs montagnais à proximité de sites ayant fait l'objet d'aménagements fauniques (ex : frayère aménagée à la décharge du lac à Toi) là même où la zec restreint les activités de ses membres.

Quant au gestionnaire de la réserve faunique Port-Cartier – Sept-Îles, il évoque la possibilité que l'ouverture du territoire par Uniforêt lui causerait divers préjudices, à savoir :

- ce territoire attirerait de plus en plus d'adeptes qui retrouvent là des lacs peu exploités et surtout «gratuits». L'accessibilité accrue de ce secteur, combinée à l'ouverture du Grand lac du Nord, aurait entraîné une diminution de l'achalandage au lac Arthur;
- selon le représentant de la réserve, plusieurs utilisateurs de cette zone (villégiateurs ou «opportunistes») braconneraient la partie nord de la réserve;
- enfin, le réseau de chemins forestiers d'Uniforêt donnent (ou donneront bientôt) accès aux lacs Caron, Fortin et Bouffard, situés à la limite ouest de la réserve. Cette chaîne de lacs constitue un axe navigable fort intéressant qui devrait entrer en concurrence avec les services de canotage déjà offerts dans la réserve.

À cette concurrence, s'ajouterait la présence de plus en plus intensive des Montagnais dans ce territoire; face à un tel accroissement, il s'ensuivrait une désaffection des utilisateurs allochtones, clients de la réserve.

Il importe de rappeler que l'enquête réalisée en 1996 avait démontré une très grande sensibilité des utilisateurs à toute la problématique de l'accès au territoire. L'impact appréhendé le plus important était positif et se libellait comme suit : « bénéfiques offerts par une meilleure accessibilité au territoire et l'ouverture de nouveaux secteurs tant pour la chasse que pour la pêche ». La principale mesure d'atténuation souhaitée référait elle aussi à l'accès et se libellait comme suit : « favoriser l'accès au territoire afin de rendre les secteurs de chasse et pêche plus facilement exploitables par les utilisateurs ». Les renseignements recueillis auprès des différents gestionnaires mettent toujours en lumière cette incidence, globalement positive mais quelquefois négative, du projet SM-3 sur l'accès au territoire ainsi que l'utilisation récréo-touristique qu'elle engendre ou peut engendrer. Les impacts négatifs réfèrent au partage du territoire et de ses ressources et ont été évoqués précédemment (section 4.3.3).

#### 4.3.4.4 *Utilisateurs montagnais*

Les entrevues réalisées auprès de titulaires de lots de piégeage ont permis de recueillir des préoccupations dans l'ensemble comparables à celles exprimées par les gestionnaires allochtones : meilleure accessibilité, mais risques accrus de conflits entre les utilisateurs. À cela s'ajoutent certaines craintes quant à la possible raréfaction des ressources fauniques, en raison notamment de l'exploitation forestière en cours.

Les principales préoccupations exprimées par les utilisateurs montagnais sont les suivantes:

- les titulaires de lots de piégeage craignent de perdre le contrôle de leurs lots;
- les chemins forestiers donnent un plus grand accès aux allochtones et ils favorisent l'augmentation du nombre de pêcheurs;
- il y a une concertation entre la SÉPAQ et Uniforêt pour faciliter l'accès à certains lacs pour la pratique de la pêche à l'omble de fontaine (ex : Petit lac Larry, lac Trouvé);
- il y a une augmentation de la fréquentation des autochtones pour la " petite chasse ";
- l'augmentation du nombre de chasseurs d'originaux risque de provoquer des conflits avec les Montagnais qui chassent le porc-épic durant la même période;
- il y a un déplacement du gibier; celui-ci diminue dans les aires coupées et se fait plus abondant dans les zones épargnées par la coupe; on craint aussi que le caribou qui se retrouve présentement dans le secteur du lac Cacaoui s'éloigne;
- bien que la coupe permette à la forêt de se régénérer, les utilisateurs âgés ne verront pas la forêt reconstituée;
- sur un territoire bûché, il est difficile de transmettre aux plus jeunes les valeurs ancestrales, la localisation des anciens portages et des sites de campements.

## 4.4 TENDANCES DU DÉVELOPPEMENT

Le suivi de l'utilisation du territoire au cours des années 1997 et 1998 a mis en relief le développement des activités d'exploitation des ressources fauniques, forestières et récréo-touristiques dans la partie nord de la zone à l'étude.

L'état actuel de l'utilisation du territoire et les orientations d'aménagement exprimées par les différents intervenants permettent de croire que les tendances observées au cours des dernières années devraient se poursuivre. Il en est ainsi de l'occupation de plus en plus importante des territoires localisés au nord de la réserve faunique de Port-Cartier – Sept-Îles et de la zec Matimek.

L'occupation progressive de la partie nord du territoire est une résultante immédiate de la mise en place du projet hydroélectrique SM-3. La route d'accès permanente a en effet favorisé voire même accéléré le développement des activités forestières dans ce secteur. Celles-ci ont conduit à la mise en place d'un important réseau de chemins forestiers dont la progression, à l'ouest, au nord et à l'est, est prévue pour encore plusieurs années. S'ajoutera sous peu, en raison de la présence du réservoir SM-3, un axe navigable permettant l'exploration de territoires pratiquement non-utilisés depuis longtemps.

La construction de camps par les utilisateurs allochtones devrait augmenter à court terme. Chez les Montagnais, elle a pratiquement doublé au cours des deux dernières années et devrait poursuivre sa croissance au cours des suivantes. En effet, on peut prévoir que la SOTRAC (Sainte-Marguerite) continuera à injecter des sommes importantes pour soutenir la construction de camps sur les lots de piégeage déjà accessibles par route et sur ceux qui le deviendront bientôt.

Au cours des deux prochaines années, Uniforêt devrait compléter les travaux qu'elle a entrepris dans l'axe de ses camps du Nord et Caribou et poursuivre ses interventions plus au nord dans le bassin de la rivière Tounustouc Nord-Est. À court terme, on peut anticiper que la villégiature allochtone se développera dans ce secteur; les Montagnais, déjà présents sur ce territoire, devraient également y intensifier leurs activités. À moyen terme, vers 2003-2005, une percée de la villégiature pourrait s'effectuer à l'est de la rivière Sainte-Marguerite, à la faveur des interventions forestières que projette Uniforêt dans ce secteur, soit à l'est du barrage de SM-3, au début, et, à plus long terme, jusqu'au Grand lac Germain. Pour leur part, les Montagnais ont déjà réalisé de nombreux aménagements dans les environs de ce lac et les futurs accès pourraient favoriser l'exploitation de lots de piégeage situés plus au sud ou plus à l'est.

Il est par ailleurs fort probable que l'on assiste à une intensification des activités dans l'axe du réservoir SM-3 après la fin de la mise en eau. En outre, les Montagnais comptent s'équiper d'embarcations adaptées à la navigation sur le réservoir et s'établir sur ses rives. Même si les demandes de baux de villégiature dans ce secteur sont limitées en ce moment à deux demandes, plusieurs interlocuteurs allochtones ont manifesté de l'intérêt pour ce nouveau plan d'eau ainsi que pour les activités de chasse et de pêche dans l'arrière-pays. L'intérêt réel de ce secteur dépendra des possibilités de mise à l'eau sur le réservoir, de la navigabilité de celui-ci ainsi que du potentiel faunique (chasse et pêche) des territoires limitrophes. Dans l'immédiat, il apparaît en effet que ce potentiel intéresse davantage les utilisateurs que le potentiel halieutique comme tel du réservoir.

Dans la partie plus au sud, on peut penser que la relative stagnation de la fréquentation allochtone au cours des dernières années dans la Réserve faunique de Port-Cartier – Sept-Îles et dans la Zec Matimek se poursuivra, en raison notamment de la compétition offerte par les territoires « libres » situés plus au nord. Compte tenu de cette compétition, ces organisations devront faire preuve d'une bonne mise en marché pour se réserver des parts significatives de la clientèle régionale. À cet égard, on peut penser qu'à court terme la Zec Matimek dispose de meilleurs atouts, considérant sa localisation sur la principale voie d'accès à l'arrière-pays (la route d'accès à SM-3) et considérant également les qualités de la pêche escomptée dans les lacs ayant fait l'objet récemment d'aménagements fauniques (lacs Hélène, à Toi, à Moi ), de même que l'aménagement prévu d'un accès routier au lac Cacaoui. Pour leur part, les Montagnais ont construit plusieurs camps dans cette partie du territoire. Aucun indice ne laissant croire que le point de saturation est atteint, on peut donc penser que d'autres constructions apparaîtront dans un avenir prévisible.

Le développement du réseau routier forestier a donné lieu jusqu'à maintenant à une plus grande exploitation des ressources fauniques, tant par les communautés autochtone qu'allochtone. Une telle tendance devrait se poursuivre avec l'ouverture de nouveaux territoires et se raffermir au cours des prochaines années. S'y ajouteront éventuellement d'autres formes d'utilisation ou d'occupation qui pourraient modifier à long terme le développement de ce vaste territoire. On peut par exemple songer à l'exploitation minière, à l'établissement d'un lien routier entre la région de Port-Cartier – Sept-Îles et Fermont (via la route 389, depuis le Relais Gabriel), ainsi qu'à la mise en place de nouveaux services de pourvoirie (plus particulièrement dans la zone des lacs Fouquet, Boudart et Corbières).

La prochaine étude de suivi de l'utilisation du territoire concerné par le projet SM-3 devrait permettre de confirmer ou d'infirmer ces tendances de développement.

**5. Impacts des travaux et des  
mesures d'atténuation**

---

## **5. IMPACTS DES TRAVAUX ET DES MESURES D'ATTÉNUATION**

### **5.1 IMPACTS DES TRAVAUX SUR L'UTILISATION DU TERRITOIRE**

#### **5.1.1 Les impacts de la mise en eau du réservoir SM-3**

Les impacts de la mise en eau du réservoir SM-3 se feront sentir à la fois en aval (réservoir SM-2) et en amont (réservoir SM-3 et tributaires) du nouveau barrage.

Sur SM-2, la mise en eau devrait constituer la principale source d'impacts sur la navigation<sup>17</sup>. Les apports d'eau dans la rivière seront réduits de 76% (moyenne annuelle) en aval du barrage de SM-3. Par le biais d'une entente de gestion avec les propriétaires de la centrale SM-2 (Gulf Power, propriété de la compagnie minière Iron Ore du Canada), Hydro-Québec entend toutefois maintenir le niveau maximal du réservoir SM-2 et préserver les conditions de navigation actuelles, même en période de faible hydraulité.

Dans le réservoir SM-3, les conditions de navigation seront quant à elles liées à l'évolution du comportement des débris ligneux. Les débris qui dériveront en surface du plan d'eau présenteront nécessairement des contraintes pour les navigateurs. De plus, la présence de troncs morts debout et de débris échoués pourrait entraver l'accès aux berges dans certains secteurs du réservoir. Le déboisement d'une superficie importante du réservoir et le brûlage d'une partie des débris de coupe devraient atténuer un tel problème. Il en sera de même du ramassage des débris pendant l'exploitation.

Selon les gestionnaires du territoire rencontrés en cours d'étude, la mise en eau du réservoir SM-3 n'a pas eu d'impact sur les utilisateurs allochtones. En contrepartie, certains utilisateurs montagnais ont indiqué que la mise en eau avait déjà eu des effets concrets sur leur utilisation du territoire, à savoir :

- la mise en eau et le déboisement ont fait en sorte que les activités qui se déroulaient en amont du Grand Portage ont été interrompues. La présence du chemin forestier aménagé pour le déboisement avait amené des utilisateurs à se construire des camps au km 101, qui leur servaient de relais avant de traverser la rivière et se rendre au Grand lac Germain. Ce site a été inondé avec la mise en eau et les propriétaires des camps ont été dédommages par Hydro-Québec qui a versé, pour chacun des camps, un montant de 3000 \$ en juin 1998;
- depuis la mise en eau, ces utilisateurs ont modifié leur itinéraire pour accéder au Grand lac Germain. Dorénavant, ces utilisateurs empruntent la route SM-3 et laissent leur véhicule au stationnement qui a été aménagé à cet effet au lac Poëlon. L'accès à ce terrain de stationnement, qui est au coeur du site des travaux, est limité et est réservé à une quinzaine d'utilisateurs, tous de la même famille, qui fréquentent le lot 278. Depuis quelques années, ceux-ci travaillent à l'aménagement d'une piste de motoneige qui relie le lac Poëlon au Grand lac Germain;
- en aval de la centrale, la baisse temporaire du niveau d'eau pendant le remplissage du réservoir SM-3 rend difficile la circulation entre le réservoir SM-2 et le site de la

<sup>17</sup> Amorcée en 1998, elle se poursuivra jusqu'en 2001.

nouvelle centrale; ainsi, le propriétaire d'un chalet en rive est de la rivière, au mille 36, ne peut plus s'y rendre avec son équipement motorisé, comme il le faisait auparavant.

Dans un autre ordre d'idée, la mise en eau du réservoir SM-3 a entraîné l'inondation d'une bande de territoire dans la partie extrême nord-est de la réserve faunique. Face à ce problème, la FAPAQ aurait demandé aux gestionnaires de la réserve de repousser ses limites un peu plus à l'ouest pour respecter les limites du réservoir SM-3. La SÉPAQ hésiterait à procéder à un tel ajustement (qui équivaut à une perte nette de territoire) même si la réserve faunique n'est pas en mesure d'établir un plan d'intervention concret sur le réservoir (dont l'utilisation nautique nécessitera des moyens de transport et de surveillance assez élaborés). Cette portion de territoire est également convoitée par la zec Matimek ainsi que les autochtones, ce qui pourrait éventuellement ranimer le projet de la « zec élargie »<sup>18</sup>.

### 5.1.2 Les impacts du déboisement du réservoir SM-3

L'année 1997 a été marquée par le parachèvement de la récupération du bois marchand et le brûlage des débris d'ébranchage. Le volume total récupéré s'établit à 550 400 m<sup>3</sup> sur un volume total estimatif (inventaire d'intervention) de 630 000 m<sup>3</sup>. Cette ultime étape marquait la fin d'un programme amorcé en septembre 1995 dans le cadre du plan spécial de récupération lancé par le ministre des Ressources naturelles du Québec qui en avait confié l'exécution à la compagnie Uniforêt – Port-Cartier.

Lors des entrevues réalisées avec les principaux gestionnaires du territoire, il a rarement été question d'impacts liés au déboisement du réservoir SM-3. De fait, les seules mentions à ce sujet réfèrent plutôt aux répercussions potentielles du non-déboisement de certaines zones dorénavant inondées sur la navigation dans le réservoir. Il apparaît, par ailleurs, que le déboisement du réservoir et la construction de l'accès permanent à SM-3, ont été des déclencheurs importants pour l'exploitation forestière dans la zone d'étude. Le représentant du MRN – secteur Forêt est d'avis que sans cette intervention d'Hydro-Québec, Uniforêt aurait concentré ses opérations dans le secteur Caribou. Ce secteur bénéficie en effet d'un lien ferroviaire (chemin de fer QCM) permettant le transport du bois vers Port-Cartier.

### 5.1.3 Les autres impacts

Dans la foulée de la réalisation du projet SM-3, l'accentuation de l'exploitation des ressources forestières et la mise en place d'un réseau très étendu de chemins forestiers notamment au nord des territoires de la zec Matimek et de la réserve faunique constituent les impacts les plus significatifs en 1997 et 1998. Si, de façon générale, les intervenants rencontrés sont satisfaits de la tournure des événements, les gestionnaires de la réserve faunique Port-Cartier – Sept-Îles, sont d'avis que l'accessibilité accrue au territoire a eu peu d'effets positifs. Au contraire, on note même des effets adverses à ceux anticipés, à savoir :

<sup>18</sup> Le dossier de la « ZEC élargie » visait à agrandir le territoire actuel de la ZEC vers le nord. La partie nord de la ZEC aurait alors été sous gestion autochtone, alors que la partie sud aurait continué à être gérée par l'Association allochtone actuelle. Le tout aurait été chapeauté par un Conseil d'administration commun. Ce dossier serait actuellement « sur la glace ». Il semble que le dossier cheminait relativement bien auprès des deux communautés concernées. Une technicalité légale aurait fait avorter ce projet.

- bien que le Grand lac du Nord - ouvert par la réserve depuis 1997 - ait connu une croissance de fréquentation, aucune incidence sur la fréquentation globale n'est escomptée dans la réserve. Selon le représentant de la SÉPAQ, il s'agirait uniquement d'un transfert d'utilisateurs et de jours-activité du lac Arthur vers ce secteur;
- la baisse de la fréquentation du secteur du Grand lac du Nord en 1998 serait due à la concurrence offerte par les territoires libres au nord de la réserve (maintenant plus accessibles avec la route SM-3 et les chemins d'Uniforêt) ainsi que par les nouveaux lacs disponibles dans la zec, c'est-à-dire les lacs Hélène, à Toi et à Moi, qui ont fait l'objet d'aménagements fauniques grâce à Hydro-Québec;
- l'ouverture du territoire au nord de la réserve faunique via le réseau routier d'Uniforêt causerait des préjudices à la réserve car ce territoire attire de plus en plus d'adeptes qui y trouvent des lacs peu exploités et dont l'accès est gratuit;
- les chemins forestiers d'Uniforêt donnent (ou donneront bientôt) accès aux lacs Caron, Fortin et Bouffard, qui sont à l'extérieur de la réserve. Cette chaîne de lacs constitue un axe navigable fort intéressant qui pourrait entrer en concurrence avec les services de canotage offerts dans la réserve.

## **5.2 PERFORMANCE DES MESURES D'ATTÉNUATION**

### **5.2.1 Aménagements fauniques**

En 1997 et 1998, plusieurs mesures d'atténuation ont été appliquées dans le cadre du projet SM-3. Parmi celles-ci, il importe de mentionner les interventions visant l'amélioration des habitats de fraie et l'accroissement du potentiel de pêche de certains plans d'eau de la zec Matimek, comprenant :

- la capture de 275 géniteurs (omble de fontaine) dans le lac Cacaoui pour la production d'alevins à introduire dans le lac à Toi l'année suivante;
- l'amorce de l'ensemencement du lac à Moi avec 280 reproducteurs (omble de fontaine) capturés au lac Cacaoui;
- l'aménagement d'habitats de reproduction pour l'omble de fontaine sur l'émissaire du lac de la Cache, qui constitue un tributaire du lac Hall;
- la diagnose du lac Hélène,
- la capture de 169 géniteurs (omble de fontaine) dans le lac Arthur (réserve faunique) afin de compléter l'ensemencement du lac à Toi en 1999;
- la réalisation d'études permettant d'identifier des sites de fraie à être aménagés.

## 5.2.2 Entente entre la zec Matimek et Hydro-Québec

L'entente sur les modalités d'accès à la zec Matimek et les mesures d'atténuation, conclue entre l'Association de Chasse et Pêche sept-îlienne et Hydro-Québec le 15 mai 1995, a été renouvelée le 8 mai 1997. En 1997, cette entente a notamment permis la prise en charge du salaire d'un gestionnaire et d'une secrétaire pour la zec ainsi que le paiement du loyer d'un local pour la zec.

Alliée aux aménagements fauniques, cette entente a eu une incidence certaine sur l'utilisation et l'aménagement du territoire dans la mesure où elle a permis une meilleure gestion du milieu et une amélioration du potentiel faunique, à des fins notamment de pêche sportive.

## 5.2.3 Distribution d'eau embouteillée

Pendant l'été 1998, Hydro-Québec a analysé la qualité de l'eau du réservoir SM-2. Les résultats obtenus indiquaient que la qualité de cette eau permettait la tenue d'activités récréatives mais qu'elle n'en permettait pas la consommation. Déjà en 1995, certains paramètres (pH, turbidité, couleur, aluminium) n'étaient pas conformes aux critères du ministère de l'Environnement; ce phénomène se serait accentué entre-temps.

Pour éviter tout problème de santé aux utilisateurs concernés, Hydro-Québec a mis de l'eau embouteillée à leur disposition à la guérite de la zec. Cette mesure doit s'appliquer durant les trois années de la mise en eau du réservoir SM-3. Jusqu'à présent, cette mesure serait un succès.

## 5.2.4 Fonds Innu Aitun

Le Fonds Innu Aitun, géré par la SOTRAC (Sainte-Marguerite), est destiné à soutenir les activités de chasse, de pêche et de piégeage des Montagnais de Uashat mak Mani-Utenam. Il est constitué de sommes versées par Hydro-Québec, sommes qui sont indexées annuellement.

Depuis 1994, Hydro-Québec a déposé un total de 1 257 036 \$ dans le Fonds. Les versements ont été de 351 123 \$ pour l'année financière se terminant le 31 mars 1997, de 360 000 \$ pour celle se terminant le 31 mars 1998 et de 326 204 \$ pour l'année se terminant au 31 mars 1999 (SOTRAC 1998 :7). Les dépenses reliées directement à l'utilisation du territoire représentent 67 % (236 688 \$), 70 % (253 600 %) et 97 % des sommes allouées respectivement au cours de ces trois exercices financiers.

Ces sommes ont servi à défrayer les coûts du programme Innu Kanatuut, de l'aménagement des camps de trappe, du programme de formation Nutshimiu Aitun et la réfection de la route de la réserve faunique Port-Cartier - Sept-Îles— (tableau 5.1).

**Tableau 5.1 Fonds Innu Aitun. Dépenses relatives à l'utilisation du territoire. Années financières 1996-97, 1997-98 et 1998-99**

Dépenses	1996-97	1997-98	1998-99
Programme Innu Kanatuut	85 000 \$	107 000 \$	167 000 \$
Aménagement ou rénovation de camp de trappe	90 000 \$	87 000 \$	137 000 \$
Programme Nutshimiu Aitun	49 688 \$	59 600 \$	---
Formation aux activités traditionnelles	---	---	11 532 \$
Réfection de la route de la réserve faunique	12 000 \$	---	---
<b>Total</b>	<b>236 688 \$</b>	<b>253 600 \$</b>	<b>315 532 \$</b>

#### 5.2.4.1 Programme Innu Kanatuut

Le programme Innu Kanatuut sert à défrayer les coûts de transport, d'achat de matériel et d'équipement des utilisateurs qui vont sur le territoire pour pratiquer des activités traditionnelles. Selon les responsables de l'administration du programme au Conseil de bande, l'aide apportée aux utilisateurs est essentielle à la poursuite de leurs activités.

La Direction Ressources territoriales et environnementales, responsable de la distribution de l'aide, distingue deux catégories de bénéficiaires : une première qui comprend les utilisateurs qui font un séjour prolongé sur le territoire et une seconde qui regroupe les utilisateurs dont les séjours sont plus brefs et plus fréquents. Les utilisateurs de la zone d'étude appartiennent principalement à la deuxième catégorie.

Les données transmises par le Direction Ressources territoriales et environnementales montrent que le nombre de demandes enregistrées a plus que doublé depuis le début du programme, passant de 239 en 1994 -1995 à 540 en 1998 - 1999 (tableau 5.2). Elles indiquent aussi que le nombre de demandes visant l'utilisation de lots touchés par le projet est demeuré proportionnellement le même au cours de la période considérée; ces demandes représentent de 16 à 28 % de l'ensemble des demandes acceptées.

**Tableau 5.2 Demandes d'aide financière enregistrées depuis l'automne 1994**

	Nb total de demandes *	Nb de demandes dans le bassin de la rivière Sainte-Marguerite
Automne 94 - hiver 95	239	42 (18 %)
Automne 95 - hiver 96	228	63 (28 %)
Automne 96 - hiver 97	340	59 (17 %)
Automne 97 - hiver 98	300	76 (25 %)
Automne 98 - hiver 99	540	87 (16 %)

Note : demandes provenant d'utilisateurs qui fréquentent le territoire couvert par l'Entente Uashat mak Mani-Utenam (1994) et les régions adjacentes (bassins de la Toulnostouc, de la rivière aux Rochers et la portion du territoire situé au Labrador).

### 5.2.4.2 Aménagement et rénovation de camps de trappe

Le budget alloué à la construction et la rénovation de camps sert à défrayer les coûts du matériel, de la main-d'œuvre, du transport, de la nourriture et de l'outillage. La main d'œuvre est recrutée généralement à l'intérieur des familles qui détiennent les lots où les camps sont construits.

À la fin de l'automne 1998, un total de 46 camps de trappe avaient été construits ou rénovés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire couvert par l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam (1994). De ce nombre, 26 sont situés à l'intérieur du bassin de la rivière Sainte-Marguerite ou sur la portion du territoire qui se trouve à l'ouest de celui-ci (tableau 5.3).

**Tableau 5.3 Nombre et localisation des camps de trappe construits par SOTRAC dans le bassin de la Sainte-Marguerite**

Territoire	Localisation	Nb de camps
Réservoir SM-2	Rive est du réservoir. À 1 km en amont du barrage	1
302	Lac Cousin	3 1 communautaire
298	Lac Futura Lac Lachipie	1 1
297	Lac Pasteur	1
296	Lac du Nord-Est Route de Port-Cartier	1 1
286	Lac à Moi	2
285	Lac Caotibi Lac Arthur Petit lac du Nord Lac au Chien Mille 107 Lac Mitaine	1 1 1 1 1 communautaire 1 communautaire
278	Lac Demers Lac Germain	1 2
277a	Lac Houdan	1
277*		1
255*		1
Réserve faunique	à proximité de la rivière aux Rochers	2
	<b>Total</b>	<b>26</b>

\* Localisation non-cartographiée

La plupart de ces camps sont utilisés par les familles détentrices de lots de piégeage. Toutefois, trois d'entre eux sont destinés à des fins communautaires. Le plus au sud de ces camps est situé au lac Cousin (lot 302), où a lieu le pèlerinage de la fête de Sainte-Anne, activité qui a déjà été décrite lors des études précédentes. L'année dernière,

cette célébration a eu une assistance moindre, entre autres parce que l'organisatrice principale a éprouvé de la difficulté à trouver un prêtre officiant.

Les deux autres camps sont situés le long de la route de Port-Cartier. Le premier est construit au lac Mitaine (à proximité du lac Arthur). Ce site a connu cette année une activité accrue grâce au soutien apporté par la SOTRAC. Une vingtaine d'aînés sont allés y séjourner pendant un mois à partir de la fin août. En plus du camp communautaire, plus d'une dizaine de tentes sont montées pour accueillir les aînés. L'activité est sous la responsabilité d'une coordonnatrice aidée de 6 personnes qui voient à la préparation des repas et à l'entretien du campement. Le dernier camp se trouve au mille 107 sur la route de Port-Cartier. Il remplace un camp plus ancien qui était utilisé lui aussi à des fins communautaires. Le site du 107 sert de lieu de culte depuis plusieurs années.

#### *5.2.4.3 Le programme Nutshimiu Aitun*

Le programme Nutshimiu Aitun poursuit l'objectif de transmettre à des jeunes membres de la communauté des connaissances liées à la vie en forêt. L'activité se répartit, de l'automne à l'hiver, sur une période de vingt semaines et comprend un séjour en forêt. Le dernier séjour d'une durée de 4 semaines a eu lieu à l'automne 1997 au lac Mitaine. Le groupe était composé de 6 stagiaires et de deux animateurs. L'apprentissage de la technologie traditionnelle a porté sur le tannage des peaux de caribou, la confection de filets de pêche et la fabrication d'outils en os ou en bois. Le programme procure habituellement de l'emploi à quatre personnes qui agissent comme animateurs pour des périodes de quatre à seize semaines. Il n'y a eu aucune activité à l'automne 1998 et l'hiver 1999.

Cependant, un montant de 11 532 \$ a été versé au Conseil de bande pour organiser un stage de formation en forêt à l'intention de 6 jeunes décrocheurs âgés de 14 à 18 ans. D'une durée de 4 semaines, ce stage s'est déroulé au lac Fleur-de-May au cours du printemps 1998. Il a consisté en une initiation aux activités traditionnelles, dont la pêche, et incluait de plus des sessions de sensibilisation au cours desquelles les jeunes, sous la conduite des 2 animateurs, ont été amenés à réfléchir sur les différences inhérentes au mode de vie urbain et à celui qui prévaut en forêt.

#### **5.2.5 Fonds des travaux remédiateurs**

Le Fonds des travaux remédiateurs est constitué d'un montant de 10 millions de dollars qui doit être affecté à la réalisation de travaux et de programmes conçus pour atténuer les impacts négatifs du projet Sainte-Marguerite-3 sur la communauté de Uashat mak Mani-Utenam. Les objectifs du fonds, définis à l'article 13.7 de l'Entente Uashat mak Mani-Utenam (1994), sont les suivants :

- adapter les travaux et programmes de manière à répondre aux besoins particuliers des Montagnais;
- atténuer les impacts négatifs du projet et favoriser les impacts positifs;
- préserver la qualité biologique et visuelle de l'environnement ainsi que sa productivité;
- contribuer à la reconstitution des habitats fauniques.

Les travaux remédiateurs sont sous la responsabilité d'Hydro-Québec, qui peut en confier la mise en œuvre à la SOTRAC. L'annexe C de l'Entente Uashat Mak Mani-Utenam (1994) spécifie les travaux dont la réalisation peut être défrayée par le Fonds :

- travaux d'aménagement pour la faune terrestre, qui consistent à effectuer des coupes de rajeunissement du couvert végétal dans les secteurs appropriés;
- confection d'un plan de conservation et de mise en valeur des ressources fauniques;
- aménagement de rampes de mise à l'eau sur les rives du réservoir Sainte-Marguerite-3;
- aménagement d'une piste de motoneige en aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3.

Les mesures qui ont été appliquées au cours de la période couverte par le présent suivi et les coûts de leur réalisation sont indiqués au tableau 5.4.

**Tableau 5.4 Travaux remédiateurs réalisés en 1997-98 et 1998-99**

<b>Types de travaux</b>	<b>1997-98</b>	<b>1998-99</b>
Relocalisation du touladi	154 200 \$	---
Pistes et sentiers de motoneige	321 045 \$	236 469 \$
Coupes de rajeunissement	---	248 280 \$
Piégeage intensif de castors	117 223 \$	22 537 \$
Aire de stationnement du lac Poêlon	---	13 300 \$
Consultation des trappeurs	---	14 500 \$

#### 5.2.5.1 Relocalisation de touladi

Des mesures ont été prises par la SOTRAC (Sainte-Marguerite) afin de conserver la population de touladis qui se trouvait dans un lac qui doit être submergé par le réservoir Sainte-Marguerite-3. Le touladi est le poisson d'eau douce le plus valorisé par les Montagnais et le lac en question est le seul endroit où l'on peut trouver cette espèce au sud du massif des Montagnes Blanches.

La famille qui détient le lot de piégeage 277a où est situé ce lac, appelé Nutapushuanan en montagnais, a manifesté de l'intérêt à conserver l'espèce sur son lot dès le début des études d'avant-projet et a réitéré à plusieurs reprises sa demande de relocaliser le touladi avant le rehaussement des eaux.

Des membres de la famille du titulaire ont participé aux travaux qui se sont terminés au printemps 1998. La technique utilisée consiste à recueillir le frai de géniteurs capturés dans un lac et à le déposer dans un autre lac en des lieux propices à la fraie.

### 5.2.5.2 Pistes et sentiers de motoneige

En 1997-1998, quelque 321 045 \$ ont été consacrés à l'aménagement de trois pistes de motoneige; ces pistes sont les suivantes :

- la première piste permet d'atteindre le secteur du Grand lac Germain à partir de la rivière Sainte-Marguerite. Elle est surtout fréquentée par les utilisateurs du lot 278, qui en sont les principaux instigateurs. Ceux-ci empruntent le sentier depuis le stationnement du lac Poëlon et se rendent à leurs camps construits au Petit lac Germain, au Grand lac Germain, au lac Demers et au lac Marceau;
- la deuxième a été aménagée pour accéder au réservoir SM-3 depuis la vallée de la rivière Sainte-Marguerite, en aval du site de la centrale. Elle longe en fait le tracé du Grand Portage qui avait anciennement une fonction similaire. La piste de motoneige n'a jamais été empruntée par les Montagnais, qui ont préféré utiliser la route SM-3 pour accéder aux territoires situés au nord du Grand Portage;
- la troisième, située à l'est de la rivière Moisie, relie la communauté de Maliotenam et le lac Fleur-de-May, plus au nord. On projette de l'intégrer à un circuit touristique.

Au cours de l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 1999, la SOTRAC a alloué un montant global de 236 469 \$ pour l'aménagement de sentiers de motoneige dans le secteur de la rivière Sainte-Marguerite et la réfection de la piste aménagée en 1997-98 entre Maliotenam et le lac Fleur-de-May. Les sentiers de motoneige ont été aménagés sur trois lots de piégeage à la suite de projets soumis par leurs titulaires ou des membres de leur famille. Ceux-ci ont choisi l'emplacement des sentiers et ont exécuté les travaux d'aménagement.

D'autres projets de sentiers devraient être soumis à l'automne 1999 (tableau 5.5).

**Tableau 5.5 Sentiers de motoneige aménagés et prévus (août 1999)**

Lot	Sentiers réalisés à l'automne 1998	Sentiers prévus en 1999
277a	Du lac Garemand au lac Houdan. Commencé en septembre 1998 et devait être terminé à l'automne 1999. Du lac Garemand au lac Trouvé. Aménagement interrompu par la coupe forestière	Du lac Trouvé jusqu'à la rivière Touloustouc et au chemin de fer de la QCM
278	Du lac (anonyme) à l'ouest du Grand lac Germain au lac Demers Relie une chaîne de lacs à l'ouest du Grand lac Germain au réseau de sentiers existants	De la piste de motoneige à la baie sud-est du Grand lac Germain
285		Du Grand lac du Nord, du Petit lac du Nord et de la rivière aux Rochers jusqu'au lac Travers
286	Du lac à Moi aux lacs Hélène et à Toi Du lac à Moi au lac Large	Du lac Large au lac Lachipie
298		Du lac Futura au lac Pasteur.

### 5.2.5.3 Coupe de rajeunissement et sites d'aménagement pour la faune terrestre<sup>19</sup>

Au cours de la dernière année financière, les coupes ont été effectuées sur quatre sites sélectionnés par les utilisateurs. Trois de ces sites sont localisés sur le lot 278, l'une au sud-ouest du lac Daubigeon, une autre au nord-ouest du lac Demers et un dernier à l'ouest d'un lac anonyme au sud-ouest du Grand lac Germain. Une superficie totale d'environ 21 hectares a ainsi été traitée, principalement au mois d'octobre 1998.

Un montant de 208 560 \$ sur un total de 248 280 \$ a été octroyé à Innu Construction pour l'exécution des travaux. Les utilisateurs des lots de piégeage touchés ont été recrutés en priorité pour réaliser les travaux. Certains informateurs ayant participé aux travaux se sont plaints de la qualité des sites sélectionnés. Ils se sont toutefois montrés d'accord avec ce type d'intervention susceptible de favoriser la présence de l'original et du petit gibier à l'intérieur de leur territoire. Les coupes devraient se poursuivre à l'automne 1999.

### 5.2.5.4 Piégeage intensif de castor

Les utilisateurs des lots de piégeage touchés par le réservoir Sainte-Marguerite-3 ont exprimé leurs préoccupations au sujet des répercussions de la création du réservoir sur les colonies de castors. Les inventaires des colonies et la capture de castors ont été faits par des membres des familles, titulaires des lots de piégeage touchés. Le piégeage du castor a débuté en 1997 et s'est poursuivi en 1998. Au total, 56 castors ont été capturés dans la zone du futur réservoir.

### 5.2.5.5 Aire de stationnement au lac Poêlon

La SOTRAC a octroyé un contrat à la firme Uisht Construction de Uashat-Maliotenam pour l'aménagement d'une aire de stationnement à proximité du lac Poêlon et du sentier de motoneige du Grand Portage. Actuellement, ce stationnement est surtout utilisé durant l'hiver par les membres de la famille qui détient le lot 278 situé à l'est de réservoir Sainte-Marguerite 3.

### 5.2.5.6 Consultation des trappeurs

La SOTRAC a approuvé un budget de 14 500 \$ au Conseil de bande pour défrayer une partie des dépenses de consultation des utilisateurs effectuée par la Coordination ressources territoriales et environnementales. Environ 80 personnes ont participé aux ateliers qui se sont tenus à Uashat et à Maliotenam (mai 1998). Cette consultation visait entre autres à évaluer le degré de satisfaction des utilisateurs à l'égard des services et des programmes qui leur sont offerts, lesquels sont financés en grande partie par le Fonds Innu Aitun. Le rapport présentant un bilan des ateliers et les orientations définies par les participants a été soumis au Conseil de bande au cours de l'été 1998.

<sup>19</sup> Coupes forestières effectuées dans des peuplements feuillus matures de manière à remplacer des habitats perdus et à augmenter le potentiel alimentaire pour la grande et la petite faune.

**6. Conclusion**

---

## 6. CONCLUSION

---

Les années 1997 et 1998, objets de la présente étude, ont été marquées par la fin du déboisement du futur réservoir SM-3 et l'amorce de la mise en eau de celui-ci. L'intervention la plus significative en regard de l'utilisation du territoire a toutefois été celle d'Uniforêt qui a réalisé les activités suivantes :

- prolongement de son réseau de chemins forestiers. En prévision de ses futures activités forestières, l'exploitant a procédé à la construction de plusieurs centaines de kilomètres de nouveaux chemins forestiers. Ainsi, en 1998, il était possible d'accéder par voie terrestre aux secteurs des lacs Garemand, à la Pluie ou Trouvé, situés au-delà de la limite nord de la zec Matimek et de la réserve faunique Port-Cartier – Sept-Îles;
- établissement d'un lien routier entre les secteurs exploités à partir des campements forestiers du Nord et Caribou et, de ce fait, création d'un lien routier entre les secteurs les plus à l'ouest de la réserve faunique Port-Cartier – Sept-Îles et ceux de la zec Matimek via les territoires libres;
- extension de ses aires de coupe vers le nord et l'ouest du territoire et multiplication par dix des superficies coupées au cours de la période couverte par l'étude.

L'accessibilité accrue du territoire d'étude et, ce faisant, des zones adjacentes à celui-ci, s'est traduite par une hausse significative de la fréquentation du secteur nord du bassin versant de la Sainte-Marguerite par les utilisateurs tant allochtones que montagnais.

La compilation des données de circulation recueillies à la guérite du km 64 indique en effet, qu'en 1998, le nombre de voyages-personne effectués par des utilisateurs allochtones aurait plus que doublé (+ 220 %) par rapport à 1997. En ce qui a trait aux utilisateurs montagnais, la hausse pour la période correspondante est de l'ordre de 127 %. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'une nette progression par rapport à ce qui avait été enregistré en 1996.

Un phénomène nouveau a pu être observé à la guérite d'Hydro-Québec en 1997 comme en 1998; il s'agit de la présence d'utilisateurs entrant ou sortant par Port-Cartier, par la route de la réserve faunique (ancien chemin d'ITT). Ces données confirment l'intérêt de la boucle liant, par la voie terrestre, les territoires du bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite à ceux du bassin versant de la rivière aux Rochers. Tout comme dans le cas de l'utilisation de la partie nord de l'accès permanent à SM-3, la fréquentation aurait connu une progression du simple au double durant la période couverte par cette étude.

Au chapitre de l'occupation du territoire, les utilisateurs allochtones et montagnais ont profité d'un tel désenclavement pour s'installer sur ces territoires nouvellement accessibles. Il en est ainsi, en territoire libre, des lacs localisés au-delà de la limite nord de la réserve (ex : à la Pluie, Danois, Jacques, rivière Touloustouc Nord-Est). Dans le cas des Montagnais, il faut rappeler que les sommes versées par le Fonds Innu Aitun et le Fonds des travaux remédiateurs, notamment pour la construction de camps et l'aménagement de sentiers à l'intérieur des lots, permettent aux utilisateurs d'occuper le territoire, d'y maintenir leur présence et même de l'accroître.

L'accroissement du nombre d'utilisateurs allochtones sur le territoire ne s'est cependant pas traduit par une fréquentation plus élevée des territoires de la ZEC Matimek et de la Réserve faunique de Port-Cartier – Sept-Îles. Dans le cas de la ZEC Matimek, on assiste même à une diminution de la fréquentation. Cette situation s'explique par le bassin de clientèle régionale assez réduit ainsi que par la concurrence offerte par les territoires libres. L'extension du réseau de chemins forestiers et l'utilisation progressive du réservoir SM-3 devraient probablement conforter une telle situation au cours des prochaines années.

En ce qui concerne la communauté montagnaise, il est à souligner que les suivis précédents indiquaient que les utilisateurs connaissaient peu les programmes et les fonds qui étaient mis à leur disposition. La situation est différente actuellement. Plusieurs utilisateurs ont participé aux différentes mesures et les dispositions du Fonds Innu Aitun et du Fonds des travaux remédiateurs ont permis à la communauté montagnaise de renforcer sa présence sur le territoire.

La fréquentation accrue du territoire par les utilisateurs allochtones et autochtones ainsi que le désenclavement accéléré des secteurs localisés plus au nord (route d'accès SM-3, réservoir SM-3, chemins forestiers d'Uniforêt) soulèvent la problématique du partage du territoire. Cette situation, actuellement gérée au cas par cas, ne semble préoccuper que les titulaires de lots familiaux. Une approche plus communautaire de cette problématique serait assurément profitable à l'ensemble des utilisateurs.

Une avenue en ce sens pourrait être trouvée à l'intérieur du programme des travaux remédiateurs. Ce programme prévoit, rappelons-le, l'élaboration d'un plan de conservation des ressources visant à harmoniser les différentes formes d'utilisation.



## **LISTE DES INTERVENANTS RENCONTRÉS**

---

### **ZEC MATIMEK**

M. Jean Paradis, gérant

### **MRC DE SEPT-RIVIÈRES**

M. Philippe Gagnon, responsable de l'aménagement

### **MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (MRN), SECTEUR TERRITOIRE**

M. Simon Bouchard

### **MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (MRN) Forêts**

Unité de gestion de Sept-Îles (94)

M. Gingras, Donald, Chef de l'unité de gestion Sept-Îles

### **FAUNE ET PARCS QUÉBEC**

Direction régionale de la Côte-Nord (09)

Mme Johanne Labonté

### **SÉPAQ - Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles**

M. Jean Bourque, directeur du parc

### **CHANTIER SM-3**

M. Serge Lanois, responsable de l'environnement

Mme Marie-Julie Roy, responsable des communications

### **UNIFORÊT PORT-CARTIER**

M. Jocelyn Sauvageau, chef de l'exploitation

### **CONSEIL DES MONTAGNAIS DE UASHAT ET MALIOTENAM / INNU-TAKUAIKAN**

UASHAT MAK MANI-UTENAM

M. Léo Saint-Onge, Direction ressources territoriales et environnementales;

M. Bernard Saint-Onge

### **SOTRAC (Sainte-Marguerite)**

M. Serge McKenzie



## **NOTES MÉTHODOLOGIQUES CONCERNANT LA COMPILATION DES DONNÉES DU REGISTRE DE LA GUÉRITE DU KM 64**

---

Dans le cadre du suivi de l'utilisation du territoire 1995-1996, l'utilisation des données tirées du registre journalier avait nécessité la prise d'une série de précautions méthodologiques lesquelles avaient fait l'objet de notes spécifiques à l'annexe " F " du rapport de suivi (Consortium Roche-Dessau, juin 1997).

Les données utilisées sont toutes tirées du registre journalier tenu par les préposés du service de sécurité du chantier SM-3. Il importe de noter que cette guérite, auparavant située au km 0 de l'accès permanent à SM-3, a été déplacée au km 64 à la mi-janvier 1996. Le registre indique habituellement le numéro de plaque d'immatriculation du véhicule ou le numéro d'enregistrement assigné à certains utilisateurs réguliers du territoire, le nom des passagers, la destination ainsi que l'heure d'entrée et/ou de sortie; sur les registres de 1997 et 1998, les divers types d'utilisateurs (pêcheurs-chasseurs et villégiateurs allochtones, Montagnais) ont été distingués par Hydro-Québec. Ces informations sont généralement suffisantes pour mesurer la fréquentation du territoire situé au nord de la guérite, qu'il s'agisse de voyages-personne ou de jours-personne d'utilisation.

L'utilisation d'une telle source d'information ne permet pas de dénombrer les utilisateurs accédant au territoire autrement que par l'accès permanent à SM-3; il en est ainsi notamment des utilisateurs qui se rendent sur le territoire en avion, en hélicoptère et de ceux qui emploient l'axe du réservoir SM-2 en bateau ou en motoneige. D'autre part, avec le déplacement de la guérite vers le km 64, il n'est plus possible de quantifier et de qualifier l'utilisation de la partie sud du territoire d'étude à partir de ce registre.

Le lecteur trouvera ci-après un rappel sommaire des notes méthodologiques qui balisent l'utilisation de ces données. Plusieurs de celles-ci sont issues du rapport de suivi 1995-1996 et sont encore applicables au présent suivi. Par ailleurs, pour les fins du suivi couvrant les années 1997 et 1998, d'autres notes méthodologiques se sont ajoutées; celles-ci sont clairement identifiées dans la liste présentée ci-après.

### ***Qualité de données***

La qualité de données recueillies est satisfaisante; de façon générale, les données pour 1997-1998 sont tout à fait comparables à celles des années précédentes. Le registre présente toutefois certains défauts, à savoir :

- l'équilibre entre les entrées et les sorties n'est pas parfait. Dans le cas des années 1997 et 1998, les utilisateurs n'entrent plus et ne sortent plus nécessairement sur le territoire par l'accès permanent à SM-3 (ex : accès par la route de la réserve depuis Port-Cartier); de plus, avec l'augmentation de la durée de séjour, il est quelquefois difficile de repérer la date de sortie de certains utilisateurs. Pour ces raisons, les listes transmises au consultant ne sont peut-être pas complètes;
- pendant les périodes les plus actives, les préposés à la guérite n'auraient pas nécessairement enregistré le nom de tous les occupants du véhicule se contentant alors du nombre d'occupants. Dans le cas où un nombre total de personnes par véhicule est indiqué sur le registre, celui-ci inclut le nom des personnes identifiées dans

la colonne numéro 2. Toutefois, lorsqu'un nombre de passagers est indiqué, celui-ci est additionné à l'utilisateur identifié;

- dans certains cas, seule l'initiale du prénom de l'utilisateur a été consignée accroissant d'autant le risque de confondre des utilisateurs distincts;
- la destination (km ou lac) n'était pas toujours indiquée avec précision. La mention " chalet ", par exemple, ne permet pas d'identifier la destination de l'utilisateur.

### **Correction des données**

Comme ce fut le cas pour les données couvrant la période 1995-1995, les données jugées incomplètes ont été corrigées par l'équipe. Les corrections effectuées et les principes guidant celles-ci sont décrits ci-dessous :

- pour les dates d'entrée et de sortie manquantes, une durée de séjour de deux jours a été considérée. Cela est conforme à l'approche adoptée lors du suivi précédent et correspond à une durée moyenne de séjour réaliste dans le présent contexte;
- par ailleurs, il arrive parfois que la date réelle de sortie d'un utilisateur se trouve plus tôt ou plus tard que la date de sortie inscrite le jour de son entrée dans la colonne no. 10. du registre. En de tel cas, c'est la date réelle de sortie qui a été considérée.
- dans plusieurs cas, une date de sortie figure dans la colonne no 10 du registre le jour de l'entrée de l'utilisateur sans qu'il y ait d'enregistrement d'indiqué sur la fiche de la date correspondante. En tel cas, la durée du séjour a été évaluée à partir des dates inscrites sur la fiche d'entrée de l'utilisateur.
- en ce qui a trait au calcul du nombre d'utilisateurs distincts, les accompagnateurs anonymes ont été considérés comme étant tous différents les uns des autres et tous différents des utilisateurs identifiés;
- fait nouveau en 1997 et 1998, plusieurs utilisateurs ont déclaré être entrés ou sortis par Port-Cartier (juillet à novembre 1997 et mai à novembre 1998) ce qui rend la durée du séjour impossible à évaluer. À l'instar des autres utilisateurs où les dates de sortie ou d'entrée sont manquantes, un séjour d'une durée de deux jours a été considéré pour le calcul du nombre de jours-personne;
- les enfants ont été comptabilisés parmi le nombre d'accompagnateurs anonymes;
- durant le mois de septembre 1997, le nombre d'utilisateurs autochtones était beaucoup plus élevé que celui des allochtones à cause d'une célébration tenue durant cette période.

Les résultats des compilations pour les années 1997 et 1998 sont respectivement présentés aux tableaux A.1 et A.2. Les résultats sont présentés pour les allochtones, les Montagnais et l'ensemble des utilisateurs.

**Tableau A.1 Répartition mensuelle de la fréquentation du territoire situé au nord de la guérite du km 64 en 1997**

**Tableau A.2 Répartition mensuelle de la fréquentation du territoire situé au nord de la guérite du km 64 en 1998**



## **Guide d'entrevue : gestionnaires montagnais du territoire**

### **1 Utilisation du territoire**

#### Gestion actuelle du territoire

- Rôle du service Coordination des ressources territoriales et environnementales
- Rôle des titulaires de lot de piégeage

#### Changements survenus dans la fréquentation du territoire en 1997-1998

- Nombre d'utilisateurs
- Catégories d'utilisateurs
- Utilisation par d'autres membres de la communauté qui n'ont pas de lots de piégeage dans cette partie du territoire de la communauté

#### Utilisation de la réserve faunique : activités des Montagnais sur le chemin de Port-Cartier

#### Utilisation de la route SM-3

#### Utilisation des chemins forestiers par les utilisateurs

#### Évolution de la situation depuis 1996 et développements futurs

- Dans le nombre d'utilisateurs
- Dans les modalités d'utilisation : utilisation familiale ou communautaire
- Utilisation du réservoir SM-2
- Lieu de pèlerinage

#### Projets futurs en rapport avec la planification et la gestion des activités sur le territoire

- Zec autochtone
- Plan de gestion et de conservation des ressources fauniques

#### Relations avec les utilisateurs allochtones

#### Conséquences de la coupe forestière sur les activités des utilisateurs

#### Incidences des opérations forestières sur la gestion du territoire

#### Relations entre la Coordination des ressources territoriales et environnementales et les compagnies forestières

#### Relations entre les utilisateurs du territoire et les travailleurs forestiers

### **2 Sources d'impact et impacts**

#### Commentaires ou plaintes reçues de la part des utilisateurs en rapport avec les travaux de construction des ouvrages en 1997-98

- Déboisement du réservoir
- Construction (barrage, centrale galerie d'amenée)
- Mise en eau
  - sur le réservoir SM 2
  - section en aval de SM-3

#### Route SM-3 et chemin de déboisement

#### Présence allochtone : les relations entre les utilisateurs et les travailleurs

### 3 Mesures d'atténuation et travaux remédiateurs

Évaluation des mesures appliquées dans le cadre des programmes de Innu Aitun et des travaux remédiateurs

Programme d'aide aux trappeurs

Critères de sélection des bénéficiaires

Nombre de bénéficiaires  
dans le bassin de la Sainte-Marguerite  
ensemble du territoire

Sommes allouées par bénéficiaire (si possible par lot)

Type de dépenses : équipement, transport, etc.

Construction de camps

Localisation des camps et nom des propriétaires

Constructions futures

Incidence du programme pour le secteur Sainte-Marguerite

Sentiers de motoneige

Importance de leur utilisation

Nombre d'usagers

Activités liées à leur entretien

Nutshimiu Aitun (séjour au lac Arthur)

Description des activités récentes

Activités prévues

Aire de stationnement aménagée au lac Poêlon

Piégeage intensif de castors

Relocalisation de touladis

Reboisement et restauration des sites perturbés le long de la route SM-3

Ensemencement d'ombles de fontaine ou aménagement  
d'habitats de fraie

Coupe de rajeunissement du couvert végétal

Sélection des aires des coupes

Localisation des coupes

Contrôle des routes construites par Hydro-Québec

Préoccupations des gestionnaires concernant les incidences du projet sur le territoire

Mesures proposées par les gestionnaires pour répondre aux préoccupations des utilisateurs

## Guide d'entrevue milieu autochtone : utilisateurs montagnais

### 1 Utilisation du territoire

- Nombre d'utilisateurs montagnais qui fréquentent le lot et identification de leurs activités (exploitation des ressources, récréation, visite)
- Voies de circulation et les moyens de transport utilisés
- Camps permanents ou temporaires et autres sites d'intérêt patrimonial ou culturel
- Périodes d'utilisation des camps
- Circuits d'exploitation ou autres trajets
- Autres formes d'utilisation à caractère social, culturel ou récréatif pratiquées par l'informateur et d'autres membres de la famille

### 2 Sources d'impact et impacts

#### Projet SM-3

Déboisement du réservoir  
 Construction (barrage, centrale galerie d'amenée)  
 Mise en eau  
     sur le réservoir SM 2  
     section en aval de SM-3

#### Route SM-3

Chemin de déboisement

Présence allochtone : les relations avec les utilisateurs  
 et les travailleurs

#### Opérations forestières

Chemins forestiers sur le territoire

Superficies soustraites à la pratique d'activités traditionnelles  
 ou autres formes d'utilisation

Préoccupations de l'utilisateur concernant les incidences de la  
 coupe forestière sur son lot

### 3 Mesures d'atténuation et travaux remédiateurs

Connaissance de l'utilisateur relative aux mesures d'atténuation et à leur application

Identification des mesures appliquées sur le lot de l'utilisateur

Relocalisation de touladis

Piégeage intensif de castor

Sentiers de motoneige

Aire de stationnement aménagée au lac Poêlon

Reboisement et restauration des sites perturbés le long de la route SM-3

Ensemencement d'ombles de fontaine ou aménagement d'habitat de fraie

Programme d'aide aux trappeurs : achat d'équipement, transport, etc.

Nutshimiu Aitun (séjour au lac Arthur)

Construction de camps

Coupe de rajeunissement du couvert végétal

Contrôle des routes construites par Hydro-Québec

Préoccupations de l'utilisateur concernant les incidences du projet sur son lot

Mesures proposées pour répondre aux préoccupations de l'utilisateur

**Suivi SM-3 - Utilisation du territoire par les allochtones en 1997-1998**  
**RENCONTRE DES GESTIONNAIRES PUBLICS**

**GUIDE D'ENTREVUE**

---

Date / heure de la réunion (début/fin) : \_\_\_\_\_

**ORGANISME / MINISTÈRE / MANDATAIRE : ZEC Matimek. M. Jean Paradis, gérant**

**INTERVENANTS PRÉSENTS :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Pour ROCHE LTÉE :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

---

**DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE**

**1. Présentation des objectifs du suivi et de la rencontre**

- acquérir des informations essentielles à la compréhension de l'utilisation du territoire en 1997 et 1998 (incluant l'hiver 1998-1999);
- faire le point sur les tendances de développement attribuables directement et indirectement au projet SM-3;
- cibler les enjeux reliés à l'ouverture du territoire.

**2. Acquisition des informations de base (données)**

**3. Discussions sur la fréquentation du territoire (évolution), les projets, les tendances du développement et les préoccupations des intervenants (enjeux)**

- État de situation concernant l'utilisation et la fréquentation du territoire
- Analyse prospective du développement du territoire (tendances et enjeux)
- Documents à consulter ou à obtenir

**4. Fin de la rencontre**

## LISTE DE CONTRÔLE DES POINTS À DISCUTER

### UTILISATION ET FRÉQUENTATION DU TERRITOIRE

- Acquisition des données de fréquentation pour les années 1997 et 1998 (incluant, en totalité, la saison hivernale 1998-1999), notamment les suivantes :
  - identification des secteurs fréquentés (nom de plans d'eau si possible) et les raisons qui justifient une telle fréquentation; au besoin, localiser sur carte;
  - les types d'activités pratiquées (mettre en relation avec les données recueillies lors des suivis précédents, apporter les nuances nécessaires) sur le territoire de la Zec;
  - effort de pêche / nombre de prises (le cas échéant, par espèce et, lorsque disponible, par plan d'eau); discussion possible sur l'évolution de l'effort et des résultats au cours des années 1997 et 1998 en faisant au besoin la relation avec les mesures prises par la Zec pour améliorer son produit;
  - effort de chasse / récolte (le cas échéant, par espèce ou à tout le moins en distinguant petit et gros gibier et, lorsque disponible, par secteur de chasse); discussion possible sur l'évolution de l'effort et des résultats au cours des années 1997 et 1998 en faisant au besoin la relation avec les mesures qui ont été prises par la Zec pour améliorer son produit;
- Décrire l'entente avec la Réserve faunique Port-Cartier – Sept-îles concernant l'enregistrement de la clientèle fréquentant le secteur nord-est de celle-ci (Grand lac du Nord, etc.);
- Acquisition des informations concernant les divers types d'équipements et les infrastructures dans la Zec (informations factuelles et spatiales);
- Acquisition des informations concernant les aménagements fauniques réalisés par la Zec au cours de la période 1997-1998; compléter en identifiant les aménagements fauniques qui seront réalisés en 1999 et dans un futur rapproché;

### ANALYSE PROSPECTIVE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (tendances et enjeux)

- Tracer un bilan de l'évolution de la fréquentation et de l'utilisation de la Zec depuis 1994 (année du début du chantier SM-3) de manière à dégager les tendances dans un futur rapproché.

Pour ce faire, identifier notamment les transformations notées dans la répartition des utilisateurs sur le territoire de la Zec (pour la pêche, pour la chasse, en saison hivernale, etc.). Indiquer comment l'ouverture du territoire s'est répercutée sur la Zec et ses utilisateurs;
- Indiquer comment les travaux associés au chantier SM-3 et les mesures d'atténuation d'Hydro-Québec et SOTRAC au cours des années 1997 et 1998 (incluant, en totalité, la saison hivernale 1998-1999) ont eu une incidence sur la Zec, son utilisation, sa fréquentation ainsi que son aménagement et la réalisation de projets divers;
- Identifier les orientations de développement et de mise en valeur du territoire de la Zec et localiser les projets d'aménagement de la Zec;

- Indiquer comment le développement et la mise en valeur de la partie nord-est de la Réserve faunique Port-Cartier – Sept-Îles influence actuellement et pourrait influencer dans l'avenir les orientations de développement et de mise en valeur de la Zec Matimek du côté ouest de la Sainte-Marguerite. Y-a-t'il une forme de rivalité entre les deux entités ?
- Cibler, du point de vue de la Zec, les enjeux reliés à l'ouverture du territoire dans un futur rapproché. Indiquer comment la Zec perçoit un éventuel développement à l'est de la rivière Sainte-Marguerite.

DOCUMENTS À CONSULTER OU À OBTENIR

---

---

---

---

---

AUTRES INTERVENANTS À CONSULTER

---

---

---

---

---

**Suivi SM-3 - Utilisation du territoire par les allochtones en 1997-1998**  
**RENCONTRE DES GESTIONNAIRES PUBLICS**

**GUIDE D'ENTREVUE**

---

Date / heure de la réunion (début/fin) : \_\_\_\_\_

**ORGANISME / MINISTÈRE / MANDATAIRE :** Réserve faunique Port-Cartier – Sept-Îles  
M. Jean Bourque

**INTERVENANTS PRÉSENTS :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Pour ROCHE LTÉE : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

---

**DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE**

**1. Présentation des objectifs du suivi et de la rencontre**

- acquérir des informations essentielles à la compréhension de l'utilisation du territoire en 1997 et 1998 (incluant l'hiver 1998-1999);
- faire le point sur les tendances de développement attribuables directement et indirectement au projet SM-3;
- cibler les enjeux reliés à l'ouverture du territoire.

**2. Acquisition des informations de base (données)**

**3. Discussions sur la fréquentation du territoire (évolution), les projets, les tendances du développement et les préoccupations des intervenants (enjeux)**

- État de situation concernant l'utilisation et la fréquentation du territoire
- Analyse prospective du développement du territoire (tendances et enjeux)
- Documents à consulter ou à obtenir

**4. Fin de la rencontre**

## LISTE DE CONTRÔLE DES POINTS À DISCUTER

### UTILISATION ET FRÉQUENTATION DU TERRITOIRE (EN METTANT L'ACCENT SUR LE SECTEUR NORD-EST)

- Acquisition des données de fréquentation pour les années 1997 et 1998 (incluant, en totalité, la saison hivernale 1998-1999), notamment les suivantes :
  - identification des secteurs fréquentés (nom de plans d'eau si possible) et les raisons qui justifient une telle fréquentation; au besoin, localiser sur carte;
  - les types d'activités pratiquées (mettre en relation avec les données recueillies lors des suivis précédents, apporter les nuances nécessaires) sur le territoire de la réserve;
  - effort de pêche / nombre de prises (le cas échéant, par espèce et, lorsque disponible, par plan d'eau); discussion possible sur l'évolution de l'effort et des résultats au cours des années 1997 et 1998 en faisant au besoin la relation avec les mesures prises par la réserve pour améliorer son produit;
  - effort de chasse / récolte (le cas échéant, par espèce ou à tout le moins en distinguant petit et gros gibier et, lorsque disponible, par secteur de chasse); discussion possible sur l'évolution de l'effort et des résultats au cours des années 1997 et 1998 en faisant au besoin la relation avec les mesures qui ont été prises par la réserve pour améliorer son produit;
- Décrire l'entente avec la Zec Matimek concernant l'enregistrement de la clientèle fréquentant le secteur nord-est de la réserve (Grand lac du Nord, etc.);
- Acquisition des informations concernant les divers types d'équipements et les infrastructures dans la réserve (informations factuelles et spatiales) pour le secteur Nord-est;
- Acquisition des informations concernant, le cas échéant, les aménagements fauniques réalisés par la réserve au cours de la période 1997-1998; compléter en identifiant les aménagements fauniques qui seront réalisés en 1999 et dans un futur rapproché;

### ANALYSE PROSPECTIVE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (tendances et enjeux)

- Tracer un bilan de l'évolution de la fréquentation et de l'utilisation de la réserve depuis 1994 (année du début du chantier SM-3) de manière à dégager les tendances dans un futur rapproché.

Pour ce faire, identifier notamment les transformations notées dans la répartition des utilisateurs sur le territoire de la réserve (pour la pêche, pour la chasse, en saison hivernale, etc.). Indiquer comment l'ouverture du territoire s'est répercutée sur la réserve et ses utilisateurs;
- Identifier les orientations de développement et de mise en valeur du territoire de la réserve et localiser les projets d'aménagement de la réserve (en particulier pour le secteur Nord-est);
- Indiquer comment le développement et la mise en valeur de la partie nord-est de la Réserve faunique Port-Cartier – Sept-Îles influence actuellement et pourrait influencer dans l'avenir les orientations de développement et de mise en valeur de la réserve;
- Cibler, du point de vue de la réserve, les enjeux reliés à l'ouverture du territoire dans un futur rapproché.

DOCUMENTS À CONSULTER OU À OBTENIR

---

---

---

---

AUTRES INTERVENANTS À CONSULTER

---

---

---

---

**Suivi SM-3 - Utilisation du territoire par les allochtones en 1997-1998**  
**RENCONTRE DES GESTIONNAIRES PUBLICS**

**GUIDE D'ENTREVUE**

---

Date / heure de la réunion (début/fin) : \_\_\_\_\_

**ORGANISME / MINISTÈRE / MANDATAIRE :**      **Ministère des Ressources naturelles – Secteur Territoire**  
**M. Simon Bouchard**

**INTERVENANTS PRÉSENTS :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Pour ROCHE LTÉE : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

---

**DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE**

1.      **Présentation des objectifs du suivi et de la rencontre**
  - acquérir des informations essentielles à la compréhension de l'utilisation du territoire en 1997 et 1998 (incluant l'hiver 1998-1999);
  - faire le point sur les tendances de développement attribuables directement et indirectement au projet Sainte-Marguerite-3;
  - cibler les enjeux reliés à l'ouverture du territoire.
  
2.      **Acquisition des informations de base (si applicable)**
  
3.      **Discussions sur l'aménagement du territoire, les projets, les tendances du développement et les préoccupations régionales (enjeux)**
  - État de situation concernant la villégiature sur les terres du domaine public
  - Utilisation illicite des terres du domaine public
  - Politiques régionales et documents d'orientation
  - Potentiel, ressources et utilisations du territoire étudié
  - Analyse prospective du développement du territoire (tendances et enjeux)
  - Documents à consulter ou à obtenir
  
4.      **Fin de la rencontre**

## LISTE DE CONTRÔLE DES POINTS À DISCUTER

### PLANIFICATION / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Présenter les politiques régionales du ministère face à l'aménagement et au développement des terres publiques ?
- Que prévoit le Plan d'affectation des terres du domaine public pour le bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite ? Le plan actuel est-il sujet à révision à court terme (en parallèle de la révision du schéma d'aménagement de la MRC, par exemple) ? Si oui, quels sont les aspects susceptibles d'être modifiés ?
- Existe-t-il des problématiques particulières de conservation des ressources ou de mise en valeur du territoire ? Si oui, est-il possible de les localiser sur carte ?

### LA VILLÉGIATURE

- Pouvez-vous nous brosser un portrait de la situation actuelle de la villégiature sur les terres publiques de la MRC et, de façon plus particulière, sur le territoire d'étude du projet SM-3 (bassin versant Sainte-Marguerite) ?  
  
Notamment, faire le point sur la localisation des baux autour des lacs à la Pluie, Louis, etc et la problématique de développement de ce secteur particulier.
- Le Plan régional de développement de la villégiature (PRDV) qui arrivait à terme en mars 1998 aurait-il été reconduit pour une autre année ? Quelles sont les raisons qui expliquent cette situation ? Cette prolongation annonce-t-elle des modifications importantes pour l'avenir ? Si oui, lesquelles ?
- Quelle est la programmation du PRDV ? Combien de baux de villégiature entendez-vous allouer au cours des prochaines années (3 à 5 ans) ? Quels sont les secteurs visés ? Est-ce que la vocation des secteurs visés pourrait être redéfinie ou modifiée au cours des prochaines années ?
- Y-a-t-il des projets d'aménagement ou de développement de la villégiature présentement à l'étude sur le territoire (en référant au territoire d'étude) ? Si oui, quels sont-ils ?
- Y-a-t-il des secteurs qui font l'objet de demandes ou de pression de la part de la population afin de permettre le développement de la villégiature ? Quelle est la position du MRN face à ces demandes ou pressions de la population ? Est-ce que les secteurs ainsi visés sont en conformité avec le PRDV ?
- Quelle est la dynamique entre la villégiature privée et les autres utilisateurs de la forêt (pouvoir commercial, exploitants forestiers, autres) ?
- Avez-vous des informations relatives aux utilisations illicites (squatter) sur les terres du domaine public ? (liste, carte, etc.)
- Dans le cadre du développement de la villégiature, est-ce que le MRN préconise l'utilisation ou l'aménagement de certaines routes ?
- Existe-t-il des études, déjà réalisées ou présentement en cours, qui pourraient nous être utiles dans le cadre du présent mandat ? Si oui, lesquelles et comment peut-on les obtenir ?

- Quelle est la position du MRN face à un éventuel développement de la pourvoirie ou de zones d'exploitation contrôlée (entente avec la FAPAQ) ?

#### ANALYSE PROSPECTIVE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (tendances et enjeux)

- Le ministère est-il en mesure d'identifier une ou des tendances de développement dans le bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite ? Si oui, lesquelles ?
- Comment le ministère perçoit-il le développement du territoire (forêt, mines, villégiature, récréotourisme, etc.) et comment cela peut-il ou va-t-il influencer les prises de décisions du ministère quant à l'avenir de la villégiature sur le territoire ?
- De l'avis du ministère, quels sont les enjeux du développement de cette portion du territoire ? Quels sont les effets prévisibles du désenclavement du territoire du bassin versant dans un futur rapproché ? Compte tenu du type de développement qu'a connu la rive ouest de la Sainte-Marguerite, qu'est-ce que le ministère anticipe pour la rive est ?

#### DOCUMENTS À CONSULTER OU À OBTENIR

---

---

---

---

---

---

---

---

**Suivi SM-3 - Utilisation du territoire par les allochtones en 1997-1998**  
**RENCONTRE DES GESTIONNAIRES PUBLICS**

**GUIDE D'ENTREVUE**

---

Date / heure de la réunion (début/fin) : \_\_\_\_\_

**ORGANISME / MINISTÈRE / MANDATAIRE :** MRC de Sept-Rivières, M Philippe Gagnon,  
responsable de l'aménagement

**INTERVENANTS PRÉSENTS :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Pour ROCHE LTÉE : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

---

**DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE**

**1. Présentation des objectifs du suivi et de la rencontre**

- acquérir des informations essentielles à la compréhension de l'utilisation du territoire en 1997 et 1998 (incluant l'hiver 1998-1999);
- faire le point sur les tendances de développement attribuables directement et indirectement au projet SM-3;
- cibler les enjeux reliés à l'ouverture du territoire.

**2. Acquisition des informations de base (si applicable)**

**3. Discussions sur l'aménagement du territoire, les projets, les tendances du développement et les préoccupations régionales (enjeux)**

- Revision du schéma d'aménagement (DOR, PSAR-1, etc.)
- Orientations d'aménagement et affectations du territoire
- Réglementation d'urbanisme TNO Lac-Walker
- État de situation concernant l'utilisation du territoire (facultatif)
- Analyse prospective du développement du territoire (tendances et enjeux)
- Documents à consulter ou à obtenir

**4. Fin de la rencontre**

## LISTE DE CONTRÔLE DES POINTS À DISCUTER

### PLANIFICATION / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- État d'avancement du processus de révision du schéma d'aménagement ?
  - faire le point sur le DOR ?
  - le cas échéant, faire le point sur le PSAR-1 ?
  - le cas échéant, faire le point sur les commentaires des ministères ?
- Présentation des orientations d'aménagement de la MRC ?
  - pour certaines parties du territoire (notamment le territoire non-organisé) ?
  - pour certaines activités humaines (dont entre autres la foresterie, le développement récréotouristique de l'arrière-pays, le développement de la pourvoirie, etc.) ?
- Présentation du type de développement souhaité (les grandes affectations) pour le territoire visé par l'aménagement hydroélectrique SM-3 et de façon plus particulière :
  - les secteurs accessibles par les routes (c.a.d. l'accès au chantier, le réseau de chemins forestiers, etc.) ?
  - les secteurs éventuellement accessibles via le réservoir ?
  - la portion de territoire se trouvant en rive gauche de la rivière Sainte-Marguerite (celle pour laquelle il n'existe pas d'accès routier à ce jour) ?
- Faire le point sur la réglementation d'urbanisme du TNO Lac-Walker (zonage particulier, normes et dispositions spécifiques en regard de portions de territoire ou d'activités humaines particulières, etc.).

### ÉTAT DE SITUATION CONCERNANT L'UTILISATION DU TERRITOIRE (FACULTATIF)

#### ANALYSE PROSPECTIVE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (tendances et enjeux)

- La MRC est-elle en mesure d'identifier une ou des tendances de développement dans le bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite ? Si oui, lesquelles ?
- Comment la MRC perçoit-elle le développement du territoire (forêt, mines, villégiature, récréotourisme, etc.) et comment cela peut-il ou va-t-il influencer les prises de décisions de la MRC quant à l'avenir de son territoire ?
- De l'avis de la MRC, quels sont les enjeux du développement de cette portion du territoire ? Quels sont les effets prévisibles du désenclavement du territoire du bassin versant dans un futur rapproché ? Compte tenu du type de développement qu'a connu la rive ouest de la Sainte-Marguerite, qu'est-ce que la MRC anticipe pour la rive est ?

#### DOCUMENTS À CONSULTER OU À OBTENIR

---

---

---

---

---

**Suivi SM-3 - Utilisation du territoire par les allochtones en 1997-1998**  
**RENCONTRE DES GESTIONNAIRES PUBLICS**

**GUIDE D'ENTREVUE**

---

Date / heure de la réunion (début/fin) : \_\_\_\_\_

**ORGANISME / MINISTÈRE / MANDATAIRE :** MRN – Forêts. M. Donald Gingras  
Chef de l'unité de gestion Sept-Îles

**INTERVENANTS PRÉSENTS :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Pour ROCHE LTÉE :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

---

**DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE**

**1. Présentation des objectifs du suivi et de la rencontre**

- acquérir des informations essentielles à la compréhension de l'utilisation du territoire en 1997 et 1998 (incluant l'hiver 1998-1999);
- faire le point sur les tendances de développement attribuables directement et indirectement au projet Sainte-Marguerite-3;
- cibler les enjeux reliés à l'ouverture du territoire.

**2. Acquisition des informations de base (données)**

**3. Discussions sur la fréquentation du territoire (évolution), les projets, les tendances du développement et les préoccupations des intervenants (enjeux)**

- État de situation concernant l'utilisation du territoire du bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite et l'exploitation de la ressource forestière
- Analyse prospective du développement du territoire (tendances et enjeux)
- Documents à consulter ou à obtenir

**4. Fin de la rencontre**

## LISTE DE CONTRÔLE DES POINTS À DISCUTER

### ÉTAT DE SITUATION CONCERNANT L'UTILISATION DU TERRITOIRE ET L'EXPLOITATION DE LA RESSOURCE

- Décrire l'état de situation de l'exploitation de la forêt dans le bassin de la rivière Sainte-Marguerite au cours des années 1997 et 1998;
- Identifier les principaux intervenants actifs sur le territoire (si autre que Uniforêt) en 1997 et 1998. Confirmer la délimitation des CAAF;
- Identifier la nature des travaux réalisés en 1997 et 1998 (indiquer notamment si des travaux de reboisement sont entrepris à la suite des coupes).

### ANALYSE PROSPECTIVE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (tendances et enjeux)

- Identifier – en précisant le rôle du ministère - ce qui est planifié pour les prochaines années (horizon d'environ 3 ans, d'ici la mise en service de SM-3) en matière d'exploitation de la forêt dans le bassin de la rivière Sainte-Marguerite. Au besoin, localiser sur carte. Note : porter une attention particulière à la rive gauche de la rivière de même que la partie nord du bassin versant (c.a.d. les parties actuellement non touchées par les exploitants forestiers)
- De l'avis du ministère, quels sont les enjeux du développement de cette portion du territoire ? Quels sont les effets prévisibles du désenclavement du territoire du bassin versant dans un futur rapproché ? Compte tenu du type de développement qu'a connu la rive ouest de la Sainte-Marguerite, qu'est-ce que le ministère anticipe pour la rive est ?
- Existe-t'il des études, déjà réalisées ou présentement en cours, qui pourraient nous être utiles dans le cadre du présent mandat ? Si oui, lesquelles et comment peut-on les obtenir ?

### DOCUMENTS À CONSULTER OU À OBTENIR

---

---

---

---

---

### AUTRES INTERVENANTS À CONSULTER

---

---

---

---

---

**Suivi SM-3 - Utilisation du territoire par les allochtones en 1997-1998**  
**RENCONTRE DES GESTIONNAIRES PUBLICS**

**GUIDE D'ENTREVUE**

---

Date / heure de la réunion (début/fin) : Mardi, le 27 juillet 1999, 15h00

**ORGANISME / MINISTÈRE / MANDATAIRE : FAPAQ, Mme Johanne Labonté**

INTERVENANTS PRÉSENTS :

---

---

---

Pour ROCHE LTÉE :

---

---

---

**DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE**

**1. Présentation des objectifs du suivi et de la rencontre**

- acquérir des informations essentielles à la compréhension de l'utilisation du territoire en 1997 et 1998 (incluant l'hiver 1998-1999);
- faire le point sur les tendances de développement attribuables directement et indirectement au projet Sainte-Marguerite-3;
- cibler les enjeux reliés à l'ouverture du territoire.

**2. Acquisition des informations de base (données)**

**3. Discussions sur la fréquentation du territoire (évolution), les projets, les tendances du développement et les préoccupations des intervenants (enjeux)**

- État de situation concernant l'utilisation et la fréquentation du territoire libre
- Analyse prospective du développement du territoire (tendances et enjeux)
- Documents à consulter ou à obtenir

**4. Fin de la rencontre**

## LISTE DE CONTRÔLE DES POINTS À DISCUTER

### ÉTAT DE SITUATION CONCERNANT L'UTILISATION ET LA FRÉQUENTATION DU TERRITOIRE LIBRE

- Acquisition des données de fréquentation pour les années 1997 et 1998 (incluant, en totalité, la saison hivernale 1998-1999), notamment les suivantes :
  - données disponibles concernant le nombre d'orignaux abattus (suivant les blocs Mercator) en territoire libre.  
  
À compléter, si possible, par des observations non chiffrées des agents de conservation : appréciation qualitative de la fréquentation du territoire libre (pour la pêche comme pour la chasse), identification des secteurs habituellement fréquentés en territoire libre, tendances pour les 2 à 3 prochaines années ;
  - données disponibles concernant le piégeage effectué par les allochtones en territoire libre (captures, ventes, par espèce et par lot de piégeage).
  - identification d'autres données – pour le territoire libre - qui pourraient être disponibles et utiles pour les fins du présent suivi .

### ANALYSE PROSPECTIVE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (tendances et enjeux)

- Indiquer ce que prévoit le plan de consolidation et de développement de la pourvoirie pour le territoire d'étude du projet Sainte-Marguerite-3 ?
- Y-a-t'il des secteurs qui pourraient accueillir de nouvelles pourvoiries (aires propices) ? Une nouvelles zec ou une extension vers le nord du territoire de la Zec Matimek ? Quelle est la position du ministère face à la possibilité de tels développements ?
- La FAPAQ est-il en mesure d'identifier une ou des tendances de développement dans le bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite ? Si oui, lesquelles ?
- Comment le ministère perçoit-il le désenclavement et le développement du territoire (forêt, mines, villégiature, récréotourisme, etc.) et comment cela peut-il ou va-t-il influencer les prises de décisions de la FAPAQ ministère quant à l'avenir de son territoire ?
- De l'avis du ministère, quels sont les enjeux du développement de cette portion du territoire ? Quels sont les effets prévisibles du désenclavement du territoire du bassin versant dans un futur rapproché ? Compte tenu du type de développement qu'a connu la rive ouest de la Sainte-Marguerite, qu'est-ce que la FAPAQ anticipe pour la rive est ?

### DOCUMENTS À CONSULTER OU À OBTENIR (à identifier avec les intervenants sur place)

---

---

---

---

---

DA-85



Aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3 — Suivi environnemental  
**Utilisation du territoire 1997-1998**  
 Carte 1

**EXPLOITATION FORESTIÈRE**

- Coupe d'Uniforêt avant 1997
- Coupe d'Uniforêt 1997-1998

**EXPLOITATION DE LA FAUNE ET VILLÉGIATURE**

- Zone d'exploitation contrôlée (zec)
- Réserve faunique
- Lac aménagé
- Site d'aménagement pour la faune terrestre
- Lac ouvert à la pêche blanche
- Chalet ou abri construit avant 1997
- Chalet ou abri construit en 1997-1998
- Chalet ou abri démantelé et indemnisé par le projet Sainte-Marguerite-3
- Camp autochtone permanent (avant 1997)
- Camp autochtone permanent (1997-1998)
- Camp autochtone temporaire (avant 1997)
- Camp autochtone temporaire (1997-1998)

- Chemin d'Uniforêt existant avant 1997
- Chemin d'Uniforêt construit en 1997-1998
- Sentier de motoneige
- Route d'accès aux ouvrages d'Hydro-Québec
- Route tout temps
- Route temps sec, route de terre, sentier, portage ou percée
- Chemin de fer

**INFRASTRUCTURES**

- Centrale hydroélectrique
- Ligne de transport d'énergie

**LIMITES**

- 257 Lot de piégeage (montagnais)
- 402 Terrain enregistré de piégeage (allochtone)
- Réserve à castor
- Bassin versant de la Sainte-Marguerite
- Remplissage du réservoir (décembre 1998, 340,4 m)

**ACCÈS AU TERRITOIRE**

- Accès aménagé à la route de pénétration

Source : Hydro-Québec, ministère de l'Environnement, Faune et Parcs, Uniforêt Inc., ministère des Ressources naturelles.

Base cartographique : sources Canadex (1981), 220 (1991), 23B(1996).  
 Projection Transverse Universelle de Mercator, zone 19.  
 Système de référence géodésique nord-américain, 1983.

Inventaire et numérisation réalisés par : Roche Itée, Groupe-conseil, en collaboration avec Castonguay, Dandenault et associés.

Cartographie numérique : Carto-Média (6150F101.art).

Échelle 1 : 250 000





Mars 2000








Aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3 — Suivi environnemental  
**Aménagement et utilisation du territoire — Prévisions 1999-2024**  
 Carte 2

**EXPLOITATION FORESTIÈRE**



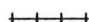
-  Secteur d'intervention projeté, Uniforêt 1999-2004
-  Secteur d'intervention projeté, Uniforêt 2005-2024

**EXPLOITATION DE LA FAUNE ET VILLÉGIATURE**



-  Zone d'exploitation contrôlée (zec)
-  servage
-  Lac ouvert à la villégiature, plan régional de développement de la villégiature 1998
-  Future rampe de mise à l'eau
-  Aire propice au développement de pourvoiries

**ACCÈS AU TERRITOIRE**



-  Chemin d'Uniforêt existant
-  Chemin d'Uniforêt projeté 1999-2004
-  Route d'accès aux ouvrages d'Hydro-Québec

-  Route tout temps
-  Route temps sec, route de terre, sentier, portage ou percée
-  Chemin de fer

**INFRASTRUCTURES**

-  Centrale hydroélectrique
-  Ligne de transport d'énergie

**LIMITES**

-  Bassin versant de la Sainte-Marguerite
-  Remplissage du réservoir (décembre 1998, 340,4 m)

**Sources :**  
 Hydro-Québec, ministère de l'Environnement, Faune et Parcs, Uniforêt Inc.,  
 ministère des Ressources naturelles.

**Base cartographique :**  
 Énergie, Mines et Ressources Canada, 22J (1981), 220 (1991), 23B (1996).  
 Projection Transverse Universelle, Mercator, zone 19.  
 Système de référence géodésique américain, 1983.

**Inventaire et numérisation réalisés par :**  
 Roche Itée, Groupe-conseil, en collaboration avec Castonguay, Dandenault et associés.

**Cartographie numérique :**  
 Carto-Média (61601101.art).

Échelle 1 : 250 000



Avril 2000

